

Troisième Partie contenant
Divers petits Traités sur
l'Histoire et la Politique

Observations sur l'Histoire d'Hérodote

La première chose, qui me paraît de cet Historien, est qu'il a bien connu ce qui doit servir de sujet à l'Histoire. Il n'a fait la vie d'aucun Prince en particulier, et ne s'est arrêté qu'aux choses principales, qui ont servi aux changements notables des Etats, dont il s'est proposé de parler. Il déclare d'abord qu'il veut écrire les grandes et merveilleuses entreprises des Grecs et des Barbares. Il ne dit pas qu'il va écrire la vie de Crésus, celle de Cyrus, ou celle de quelque autre Prince ; et s'il en relève quelques circonstances, ce n'est précisément que celles qui ont servi à l'établissement ou à la ruine de quelque Empire. Par cette raison, il ne dit pas un mot de l'enfance, ni de l'éducation de Crésus parce qu'elles ne servent de rien à l'Histoire de Lydie par laquelle il commence son premier livre. Mais dans la suite du même Livre, en écrivant l'Histoire d'Asie, il parle fort de la naissance de Cyrus et relève entre autres une action que ce Prince fit étant encore enfant, parce qu'elle servit à le faire reconnaître d'Astyage et donna commencement à cette puissance qui rendit enfin les Perses vainqueurs des Mèdes et de toute l'Asie.

II) En second lieu je trouve sa manière de réciter tout à fait agréable. Cicéron dit quelque part qu'elle lui plaît infiniment ; et bien qu'il eût un avantage que je n'ai point, en ce qu'il savait parfaitement le grec, je ne laisse pas de prendre un extrême plaisir aux récits que fait Hérodote. Et ce grand agrément que son Ouvrage conserve même dans les versions qu'on en a faites, vient sans doute de ce qu'il ne raconte que des choses dignes de mémoire, et qu'il ne les a dites qu'à propos des sujets qu'il traitait. De sorte que ceux qui le lisent, ont le plaisir d'apprendre à chaque moment des choses extraordinaires et de voir qu'elles servent toutes à l'Histoire dont le fil n'est jamais interrompu. Par exemple, s'il parle de la Pythie et des richesses de son Temple, c'est à propos des Oracles qui trompèrent Crésus et des magnifiques présents que ce Prince avait envoyés à Delphes.

Si quelquefois il se donne la liberté de réciter un événement qui ne serve pas tout à fait à son Histoire, ce qui arrive très rarement, il prend toujours garde à deux choses. L'une, que cet événement soit rare afin qu'il divertisse, l'autre, qu'il ait assez de rapport aux choses dont il traite, pour faire qu'on n'en perde pas le souvenir ; surtout il observe de le raconter en peu de mots. C'est ainsi qu'il rapporte en douze lignes l'aventure d'Arion, parce que cet excellent musicien arriva à la cour de Périandre dans le temps qu'il moyennait un accord entre les Milésiens et les Lydiens. Au reste, cette aventure aurait paru agréable quand elle aurait eu moins de liaison à l'Histoire de Lydie. Cicéron dans le second Livre de l'Orateur dit qu'encore qu'un Historien ne doive réciter exactement que ce qui sert aux grands changements des Etats, il ne faut pas néanmoins qu'il oublie les personnes illustres qui ont vécu dans les temps dont il écrit l'Histoire, quoiqu'ils n'aient point eu de part aux affaires, principalement lorsqu'ils ont été excellents en quelque art ou qu'on leur est redevable de quelque rare invention. Et c'est peut-être pour cela qu'Hérodote, en parlant d'Arion, le vante comme le premier musicien de son temps, et l'inventeur du *Dithyrambe*.

III) La troisième chose qu'on doit remarquer dans Hérodote est que jamais il ne descend dans un trop grand détail des choses communes, ce qui rend son récit merveilleusement intelligible et succinct. Les Histoires embarrassées de mille petits événements, comme des amours ou des autres passions particulières des Princes dont le succès n'a point apporté de notable changement dans un Etat, sont toujours fort désagréables. Car, outre qu'on n'en saurait apercevoir la suite, il est certain qu'on lit toujours avec quelque espèce d'ennui ce qui n'a rien de remarquable ou n'a point de rapport aux grands événements qui sont le principal, et à vrai dire, le seul sujet de l'Histoire. Hérodote me paraît avoir évité ce défaut avec beaucoup de soin, et l'on ne voit pas qu'il ait parlé d'aucune passion que de celles qui ont causé de grands changements. On ne sait, par exemple, si Crésus aimait sa femme ou s'il ne l'aimait pas. Mais on voit que Candaules aimait si sottement la sienne, que cela fit passer la

Couronne de Lydie dans la Maison de Crésus, aussi importait-il de savoir l'un, et l'autre ne pouvait servir de rien.

IV) Il me semble encore que ce qui a beaucoup servi à la netteté de son Histoire est qu'il n'apporte que rarement les preuves de ce qu'il dit. Véritablement il arrive peu que les preuves soient nécessaires, et comme elles interrompent toujours la narration, elles sont toujours fort désagréables. Cependant c'est de quoi l'on remplit maintenant toutes nos Histoires. On y transcrit des mémoires, des contrats et d'autres pièces entières, qui prouvent souvent ce qu'on pourrait omettre sans faire tort à l'Histoire et ce qu'on n'y saurait jamais insérer sans l'embarrasser. Au reste, quand on se contente d'écrire les choses principales, on n'a pas besoin de tant de preuves, les causes des grands événements sont d'ordinaires assez connues ou si quelquefois on ne sait pas les véritables, il y en a toujours que l'on croit communément, auxquelles il est bon de s'arrêter. Et il n'en est pas, à mon sens, de l'Histoire comme des négociations, car en effet, on s'acquitte mal d'une négociation quand on ne sait que ce qui paraît des choses que l'on négocie, et ce que le peuple en croit. Mais on écrit toujours bien l'Histoire quand on écrit agréablement et nettement ce que des peuples entiers ont cru des choses passées.

Je sais que l'intérêt que chacun prend aux affaires de son temps, lui faisant rechercher tout ce qui l'en peut instruire dans le détail, accoutume insensiblement, lorsqu'on est un peu dans le commerce des nouvelles et du monde, à ne rien croire que ce qui est prouvé par de bonnes pièces. Et c'est peut-être de là que vient cette curiosité de rechercher des mémoires et la mauvaise coutume de les insérer dans nos Histoires. Mais il semble qu'on doit prendre garde que n'ayant pas le même intérêt de savoir si exactement ce qui s'est fait autrefois, que l'on a de savoir ce qui se fait à présent, on ne doit pas apporter le même soin pour le découvrir. Il suffit pour la foi des choses passées, que celui qui les écrit soit en réputation d'homme de bien. Du reste, il faut croire qu'étant homme d'esprit, il a démêlé autant qu'il était possible, les causes de tous les événements qu'il raconte, et que ce qu'il en dit est tout ce qu'on peut tirer des mémoires ou des pièces qu'il a recouvrées ou des opinions les plus communes qu'on avait du temps qu'il a écrit, que si quelquefois elles sont partagées, il le doit dire de bonne foi. Mais, s'il est obligé de les examiner, avant que de suivre l'un plutôt que l'autre, il n'est pas obligé de faire un procès verbal de ses motifs, ni des recherches qu'il a faites pour cela. C'est par cette raison qu'Hérodote, examinant le motif des guerres des Perses et des Grecs, récite bien ce que les uns et les autres disent à leur avantage, mais, sans alléguer ses auteurs. Il dit tout court : *Voilà ce qu'ils disent de part et d'autre : je n'ai pas résolu de rechercher plus exactement cette vérité ; et je me contenterai de réciter le premier sujet des guerres, qui m'est bien connu.* En quoi certainement je trouve deux choses bien remarquables.

La première, que récitant ce que l'on dit de part et d'autre, il ne laisse rien ignorer de tout ce qu'on a jamais dit de vrai ou de fabuleux touchant les causes de la guerre des Perses et de celle des Grecs.

La seconde, qu'après avoir dit qu'il importe peu de savoir ce qui en est, et qu'il ne s'arrêtera qu'au premier sujet de guerre qu'il sait avoir été entre les Perses et les Grecs, il dit que c'est Crésus qui en a été la cause, sans en rapporter de preuve. Et tout ce qui peut faire croire qu'il le savait, est qu'il assure qu'il le sait, après avoir ingénument avoué qu'il ne sait si les autres sujets qu'on donne à cette guerre, sont comme les Grecs, ou comme les Phéniciens l'assurent.

Il peut arriver toutefois qu'un Historien soit obligé de rendre raison du parti qu'il prend. Quand il voit, par exemple, que tout le monde est prévenu d'une opinion, dont il reconnaît la fausseté, il doit exposer les motifs qu'il a de ne pas suivre cette opinion. Et, s'il se contentait de réciter les choses comme il les sait, sans montrer qu'elles ne peuvent être comme on les croit communément, ceux qui les liraient étant tout à fait prévenus, n'y ajouteraient point de foi, et n'auraient plus aucune confiance au reste de l'Histoire. Mais la difficulté en ces occasions, est de faire entendre sans interrompre le fil de l'Histoire, pourquoi on n'est pas de

l'opinion commune, et cette difficulté augmente bien, quand il y a plusieurs faits de suite sur lesquelles il faut prendre un sentiment opposé à celui qui a été suivi jusqu'alors. Hérodote néanmoins fait connaître en quelques endroits de son Histoire, que cela se peut faire sans ennuyer les lecteurs, et sans faire oublier la suite des choses dont il fait le récit.

V) Je trouve encore une chose dans l'Histoire d'Hérodote, qui la rend bien différente des nôtres. Elles sont toutes pleines de ce qui n'y devrait pas être, et ne font presque pas mention de ce qu'elles nous devraient principalement apprendre. Elles ne parlent ni du naturel des pays, ni de celui des peuples, ni de la Religion, ni des mœurs ; et c'est ce qu'Hérodote fait avec une exactitude, un ordre, et une brièveté que je trouve admirable, quand je considère la prodigieuse quantité des événements, qui composent son Histoire.

Dans le peu d'étendue qu'il donne au premier Livre, il fait voir d'où venaient les Lydiens ; comment la Couronne avait passé de la Maison des Héraclides, dans celle des Mermnades, dont Crésus était issu. On voit la description exacte de tous les pays qu'il gouvernait, ou qu'il avait rendu tributaires, avec une Chronologie qui fait connaître la suite des Rois ; et tout cela sans interrompre le récit qu'il fait des prospérités et des disgrâces de ce Prince. A quoi il mêle si bien les causes de tous ces grands événements, soit celles qu'on attribue à la Religion, soit celles qui peuvent venir du naturel de ces peuples, ou de leurs coutumes, qu'on n'ignore rien de toutes ces choses en achevant l'Histoire de Crésus, bien que l'on n'ait pensé qu'à lui pendant l'agréable récit qu'Hérodote fait de sa fortune.

Il a eu l'adresse même de faire connaître les Lacédémoniens et les Athéniens, par une alliance que Cyrus rechercha vainement, et que Crésus fit avec eux pour leur malheur. Il décrit le naturel de ces deux Peuples, les terres qu'ils habitaient, la forme de leur gouvernement, la suite de ceux qui les ont gouvernés sous divers titres, leurs différentes guerres, et l'état où étaient leurs affaires au temps de cette alliance. Cette description est si courte, qu'elle ne fait point oublier Crésus ; et toutefois elle est si claire, qu'on sait l'Histoire de ce deux Peuples alliés de Crésus, comme celle de Crésus même.

Ensuite, parlant de la résolution que ce Prince fit de déclarer la guerre à Cyrus, il en explique les causes, entre lesquelles il en marque deux comme les principales. La détention que Cyrus faisait d'Astyage, aïeul maternel de Crésus, et le droit de bienséance qui lui faisait croire qu'il pouvait envahir la Cappadoce, parce qu'elle est proche de la Lydie, et que c'est un pays fertile. Il décrit ce pays, et récite en peu de mots la généalogie d'Astyage : si bien que l'on connaît tous les sujets de cette guerre. Il en fait voir le commencement douteux, et la suite funeste à Crésus, qui est enfin pris dans Sardis, exposé sur un bûcher, et puis sauvé par un prodige, pour demeurer dans une captivité aussi longue que sa vie.

Hérodote n'omet en ce récit aucune des choses, qui ont pu causer un si grand changement, comme les Oracles, les songes, les conseils, le sacrifices, et les combats.

Après avoir fait voir les Lydiens, et leur dernier Roi subjugué par les Perses, il commence à réciter la manière dont ces derniers subjuguèrent encore l'Asie sous la conduite du même Cyrus.

Et d'abord il donne à connaître qu'on avait déjà écrit cet exploit de Cyrus en trois manières ; que quelques uns l'avaient flatté ; que d'autres avaient diminué de sa gloire : mais qu'il voulait suivre ceux qui en avaient parlé véritablement, et sans passion.

Ensuite, pour mieux expliquer les conquêtes et la naissance de Cyrus, il fait une description générale de l'Asie ; montre combien de temps elle a été gouvernée par les Assyriens ; comment les Mèdes se révoltèrent, et comment Déjocès l'un des Mèdes, se fit Roi de Médie.

Jamais Histoire n'a raconté rien de plus beau, ni de plus adroit que le moyen dont ce Déjocès se servit, pour monter au trône et pour s'y conserver.

Hérodote explique aussi comment le fils de ce Déjocès et Cyaxare son petit-fils se rendirent maîtres de l'Asie et de l'Assyrie ; et enfin comment Astyage fils de Cyaxare, donnant sa fille Mandane en mariage à Cambyse qui était de Perse, pour éviter l'effet d'un songe, fit arriver

ce qu'il avait songé, parce que Cyrus étant venu de ce mariage, soumit la Médie à la Perse, et chassa du trône Astyage, qui l'avait voulu faire mourir.

Une chose que j'ai trouvée fort adroite dans le récit qu'Hérodote fait des affaires de Lydie et de Crésus, est que pour ne le pas interrompre, il parle de Cyrus comme étant Roi de Perse, sans dire autrement d'où il vient. Il ajoute que ce Prince tenait Astyage en captivité ; mais il ne parle en cet endroit d'Astyage, que comme étant aïeul maternel de Crésus, sans dire qu'il l'était aussi de Cyrus. Et pour ne pas embarrasser deux Histoires ensemble, il réserve la généalogie de Cyrus au commencement de celle d'Asie, où il dit tout ce qui peut faire connaître les Assyriens, les Mèdes, et surtout les Perses, qu'il voulait représenter comme vainqueurs de l'Asie sous la conduite de Cyrus.

Il fait voir comment Cyrus pour achever cette entreprise, alla dans la haute Asie, et envoya dans la basse Harpage, qui avait servi à le venger d'Astyage, et qui s'en était vengé lui-même. Dans le cours des victoires d'Harpage, Hérodote fait voir le malheur et la retraite des Phocéens, celle des Téliens, celle des Cariens et leurs lois, et celle de plusieurs autres peuples.

Puis, venant aux Conquêtes que Cyrus fit en personne, il récite la prise de Babylone, les merveilles de cette ville, les coutumes des Babyloniens, leur Religion, la fertilité du pays, ce que leurs Rois avaient fait de grand : et tout cela à propos de Cyrus, et sans discontinuer le récit de ses exploits.

Enfin il achève son I. Livre par la guerre, que Cyrus fait contre les Massagètes. Il en fait avec la même adresse connaître le pays, les coutumes, et la Religion. Et, après avoir exposé les sujets et la suite de cette guerre, il la finit par la mort de Cyrus, et la vengeance de Tomyris Reine des Massagètes. Il laisse même par un songe que fait Cyrus avant sa mort, le pronostique de l'élévation de Darius, qu'il récite dans le troisième Livre, après avoir écrit dans le second les merveilles d'Egypte, et le sujet de la guerre, que Cambyse fils de Cyrus y porta.

Voilà bien des choses en un seul Livre : cependant ce Livre n'est pas long ; et ces choses ne sont pas pressées : elles sont toutes en leurs places. Et, comme je l'ai déjà remarqué, elles sont dites tellement à propos de Crésus et de Cyrus, qu'on pense n'avoir lu que leur Histoire, bien que l'Auteur n'ait parlé d'eux, que pour faire connaître les changements considérables de la Lydie et de l'Asie.

Une si merveilleuse façon d'écrire l'Histoire, et si différente de celle dont on l'a écrite depuis, m'a fait penser à rechercher les causes d'une si notable différence.

Et la première pensée, qui m'est venue en faisant cette recherche, est qu'on n'a jamais si bien réussi en toute sorte d'Ouvrages, et principalement en ceux de l'esprit, que dans le temps, où l'on ne s'était pas encore avisé d'en donner des règles.

Je vois, par exemple, tous les Savants assurer qu'Homère, Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide et d'autres encore, ont eu mille fois plus d'agrément et de force que tous ceux qui sont venus depuis ; et j'observe que dans le temps qu'ils ont écrit, on n'avait point encore fait de règles pour les Poèmes.

Je remarque la même chose pour les Historiens : nous n'en voyons point égalier Hérodote, Thucydide, et ceux qui ont écrit, avant qu'on se fût imaginé que l'Histoire était sujette à certaines lois, qu'on ne pouvait jamais enfreindre.

Quelques-uns croient avoir trouvé ces lois dans Cicéron : d'autres les ont cherchés ailleurs ; et quelques mots rencontrés en différents Auteurs, leur ont été comme autant de préceptes, qu'il ont cru devoir observer scrupuleusement, sans y rien ajouter ou diminuer. Cependant ils n'ont pas considéré que Cicéron n'a pas prétendu établir des règles ; qu'il a tout au plus observé les différentes manières d'écrire l'Histoire ; et que bien loin d'en donner des préceptes qui se dussent toujours pratiquer de la même façon, il a donné beaucoup de louanges à des Historiens qui avaient suivi des manières tout à fait différentes. Ce qui me fait

croire qu'on pourrait mieux écrire l'Histoire qu'on ne l'écrit de nos jours, si l'on pouvait se défaire de deux pensées que l'on a communément, et que j'estime deux grandes erreurs.

Les uns se persuadent qu'il faut servilement imiter ceux qui ont eu grande réputation dans les temps passés, sans prendre garde que ces anciens Auteurs n'ont mérité toute la gloire qu'ils ont eue de leur vivant, et qu'ils conservent encore, que parce qu'il n'ont imité personne, et n'ont suivi que leur génie. Je sais bien qu'il faut lire les anciens : mais il les faut lire comme on fréquente les Sages, pour apprendre à discerner ce qui est bien d'avec ce qui est mal, sans s'amuser à les copier. Car il est certain que chacun étant propre à quelque chose, la fera toujours bien, pourvu qu'il ne contraigne pas son génie en la faisant.

La seconde erreur où d'autres sont tombés, est qu'ils ont cru que Cicéron, et d'autres grands hommes ont donné pour lois ce qu'ils ont dit de l'Histoire. Mais pour ne m'arrêter qu'à Cicéron, il me paraît que ce n'a pas été sa pensée : car encore qu'il dise au second livre de l'Orateur, que la première loi de l'Histoire est de ne jamais rien avancer que l'on connaisse faux, et de ne rien cacher de ce que l'on sait être vrai, parce qu'on ne doit ni flatter, ni dissimuler, il est visible qu'il ne prétend pas donner de loi. Car il ajoute qu'il n'y a personne qui ne sache bien que la vérité est le fondement de l'Histoire. Tellement que c'est une loi du bon sens et de la raison, qui ne permet pas que celui qui veut apprendre de grands événements à tout le monde, use de flatterie ou de mensonge. Mais ce n'est pas une loi que Cicéron ait faite, puisque lui-même dit que c'est une vérité que tout le monde sait.

Il est vrai que dans la suite il dit que, pour bien écrire l'Histoire, il faut savoir bien arranger les choses et les paroles ; qu'en récitant les choses, on doit considérer l'ordre des temps, décrire bien les pays, proposer clairement les desseins, réciter nettement les actions, et bien exposer ce que la sagesse, la témérité, ou le hasard ont de part aux grands événements, qui sont le principal sujet de l'Histoire. Enfin il dit que le style de l'Historien doit être fort différent de celui du barreau.

Mais en vérité, dire qu'il faut écrire nettement, savoir la Géographie, suivre la Chronologie, remarquer les choses mémorables, et qu'un Historien doit écrire autrement qu'un Avocat ne plaide, qui sont toutes choses, que la droite raison persuade également à tout le monde ; ce n'est pas proposer des lois, ni prescrire la manière précise dont on doit faire toutes ces choses : et loin d'en avoir eu la pensée, Cicéron dans le même endroit vante parmi les Grecs des Auteurs, dont les manières ont été absolument différentes.

On peut voir comme il parle d'Hérodote, de Thucydide, de Théopompe, et de quelques autres, qui tous avaient bien écrit à son gré, quoiqu'ils eussent écrit tout à fait diversement. Entre autres il en remarque deux, dont l'un avait écrit d'une façon approchante de celle des Rhéteurs, et l'autre d'une manière plus douce et moins élevée. Ce qui donne à connaître que Cicéron, après avoir exposé ce que la raison veut qu'un homme de bien et de bons sens observe en écrivant l'Histoire, ne propose l'exemple de plusieurs excellents Historiens qui ont écrit très diversement, qu'afin que chacun connaisse qu'il doit suivre son génie, et que c'est la seule règle qu'il se doit prescrire quant à la manière.

Pour moi, comme je ne saurais me persuader qu'il y eut parmi les Grecs ou les Romains de plus grands esprits que parmi nous, je crois qu'ils ne nous ont surpassés, que parce qu'ils se sont moins embarrassés que nous de ces choses inutiles. Ils suivaient en chaque chose la droite raison, c'est-à-dire, ce que le sens commun y fait connaître à tout le monde, et du reste leur génie. Ainsi, ne contraignant point leur naturel, ils faisaient tout avec plus de grâce, et d'une façon plus originale : au lieu que nos Auteurs se contraignent par de fausses règles, ou veulent copier trop servilement. Encore s'ils savaient discerner entre les différentes observations que de grands hommes ont faites sur les Poètes ou sur les Historiens, celles qui leur peuvent convenir, pour ne suivre que les maximes, et n'imiter que les Auteurs qui approchent le plus de leur génie, comme Cicéron remarque que Philistus avait imité

Thucydide ; cela serait supportable : car enfin, si nous n'avions point d'originaux, nous aurions au moins de bonnes copies.

Mais chacun veut indiscretement imiter l'Histoire, ou le Poète, qu'il croit le meilleur, sans examiner s'il a des talents qui répondent à ceux de l'Auteur qu'il se propose pour modèle. Souvent même on s'en propose trois ou quatre à la fois, croyant rassembler en un seul ouvrage les grâces de plusieurs, sans considérer que jamais certaines beautés ne conviennent avec d'autres, et que ce rapport de tant de choses qui sont belles chacune à part, fait ordinairement un composé, qui ne laisse à pas une l'agrément qu'elle aurait hors de ce mélange. Joint que, si l'on a du talent pour les uns, on n'en a pas toujours pour les autres : si bien qu'on ne saurait faire un Ouvrage que fort inégal, quand on veut imiter à la fois tant de différents Auteurs.

Enfin, l'exemple d'Hérodote doit convaincre sur ce point : je ne me souviens pas d'avoir oui dire à personne que cet Auteur lui déplût. Cicéron dit qu'il lui plait infiniment. Quelques-uns doutent de ce qu'il a dit : Plutarque qui aime trop les Grecs, l'accuse d'avoir écrit malicieusement leur Histoire. Mais tous conviennent qu'il a écrit nettement, agréablement, et avec une brièveté qui ne l'a pas empêché de dire tout ce qu'il devait dire des lieux, de temps, et des personnes. Or il est évident qu'il n'a paru si original, que parce qu'il a suivi son génie : jusques à lui ceux qui avaient écrit l'Histoire, avaient raconté les choses sans ornement, et sans aucune liaison que celle que le temps mettait entre elles. Mais Cicéron remarque que cet Auteur a été le premier qui ait orné ce genre d'écrire, et dit qu'il y trouve tant d'éloquence, qu'il ne le saurait lire qu'avec un extrême plaisir. Et il est évident que, si Hérodote eut contraint ce beau génie, en se faisant une loi de la manière, dont ceux qui le précédaient ont écrit, il n'aurait été tout au plus qu'un bon gazetier. Ses Ouvrages seraient demeurés ensevelis dans le même oubli qui nous a dérobé les écrits de ceux qui l'ont précédé. Et Cicéron qui pouvait en avoir lu quelque-uns, ne l'aurait pas mis au-dessus d'eux, s'il n'avait osé faire que ce qu'ils avaient fait.

De même, si Thucydide qui a écrit quelque temps après, l'avait servilement imité, il n'aurait tout au plus que la réputation d'un fidèle copiste ; et ses ouvrages auraient peut-être péri comme ceux de Philistus qui l'avait si bien imité. Mais, parce qu'étant d'un autre génie qu'Hérodote, il a écrit d'une autre manière et d'un autre style, il a mérité les éloges que lui donne Cicéron, et que tant d'autres lui ont donnés avant et depuis. Enfin, nous n'avons que les Histoires qui ont paru originales, qui se soient conservées jusques à nous ; et il ne faut pas prétendre écrire pour la postérité, si l'on contraint son génie, ou si l'on s'amuse à copier les autres.

Ce qu'on doit observer en écrivant l'Histoire.

- I) Marquer autant qu'on le peut, les temps et les lieux.
- II) Marquer dès les premiers Règnes, et sous chacun, l'état des pays qui composent maintenant la France, et de ceux qui ont rapport à ce royaume.
- III) La manière dont on vivait en chacun de ces pays.
- IV) Les différentes Religions, les progrès de la Chrétienté et les hérésies.
- V) Marquer tout cela à propos de ce qui s'est passé à l'égard des François, en quelques pays qu'ils aient été.
- VI) Ne raconter que les grands événements, et n'écrire rien en détail que les causes des grands changements.
- VII) N'oublier ni les femmes, ni les enfants des Rois ; mais ne parler des Rois mêmes qu'à propos des affaires, et ne relever aucune circonstance de leur vie, que celles qui ont servi aux grands changements.
- VIII) Songer bien que les Rois sont à la vérité les plus remarquables personnes de l'Histoire, mais que les grands changements en sont le véritable sujet ; que, comme souvent un ministre, et quelquefois une femme y a plus de part que les Rois, on est obligé en plusieurs endroits de donner plus de place et relief à ce qu'a fait ce Ministre, ou cette femme, qu'à ce que le Roi de leur temps a fait.
- IX) Que, quand les affaires publiques font le fil de l'Histoire, il est toujours suivi ; et que, quand les Rois ou les Princes n'y sont considérés qu'autant qu'ils ont servi à les faire changer, on les y fait entrer avec bien plus d'agrément, que lorsqu'on se met en tête de ne parler des affaires, que selon qu'elles servent à relever, ou à diminuer la gloire des Rois ou des Princes.
- X) Qu'il n'est permis de suivre toutes les années d'un Prince et toutes ses actions en détail, que quand on entreprend d'écrire sa vie en particulier ; et qu'alors on peut ne parler des affaires, que pour le faire paraître tel qu'il a été ; mais qu'en écrivant l'Histoire générale, il ne faut parler des Princes, que pour faire paraître quels on été les différents mouvements de l'Etat.
- XI) Les vies particulières doivent tenir du Roman pour être agréables ; et en ce cas elles sont ordinairement très dangereuses : car les choses qui doivent servir de sujet au Roman, sont si extraordinaires, ou si passionnées, qu'elles ne peuvent être imitées par les Princes sans exposer tout.
- XII) A cause de cela, il faut éviter d'entrer trop dans le détail des ces choses, lors même qu'elles servent à expliquer les grands changements dans une Histoire générale ; et il en faut toujours parler d'une manière qui les fasse voir telles qu'en effet elles sont, c'est-à-dire, souvent très méprisables.
- XIII) Quand on rapporte tout à une personne, les lecteurs n'y prennent jamais tant d'intérêt, que quand on rapporte tout au public.
- XIV) Il faut insinuer dans l'Histoire un amour de vertu, et de quoi donner un honnête désir de gloire ; et surtout faire connaître avec adresse en quoi consiste la véritable gloire.
- XV) On ne le peut mieux faire, qu'en réglant le prix des actions par la conformité qu'elles ont au devoir, et en faisant penser qu'il est plus louable de faire pour le bien public quelque chose qui paraisse ordinaire et médiocre, que de faire quelque chose de fort éclatant, qui ne lui serve de rien, ou qui lui coûte trop.
- XVI) Si la matière principale de l'Histoire n'est pas la vie des Princes, le but principal qu'on doit avoir en l'écrivant, est de les instruire. Et c'est encore une raison de rapporter tout aux affaires publiques, et de leur faire connaître qu'il n'y a rien de

beau ou de bon à faire, que ce qui va à empêcher un mal, ou à procurer un bien public.

- XVII) Qu'il faut éviter la critique en écrivant l'Histoire ; qu'en dressant ses mémoires, il ne faut pas trop se perdre dans les recherches de la vérité de certains faits ; et que depuis que la vérité des choses est trop difficile à démêler, il suffit de les écrire comme on les a crues le plus communément, à moins qu'elles ne choquassent le sens commun, et ne pussent convenir avec quelque fait dont on a la preuve.
- XVIII) Ces grandes recherches sont cause, ou que les Histoire sont trop longues, ou qu'elles sont trop embarrassées, et par conséquent désagréables.
- XIX) Il vaut mieux employer le temps à la composition, et à arranger les faits de l'Histoire, qu'à les rechercher. Il vaut mieux aussi songer à la beauté, à la force, à la netteté et à la brièveté du style, qu'à paraître infaillible dans tout ce qu'on écrit.
- XX) Pourvu qu'on suive la vraisemblance dans les choses douteuses, on instruit autant ceux qui lisent l'Histoire, que si l'on disait la vérité ; et c'est en cela que l'Histoire, est très différente de la négociation. En l'une il faut tout savoir, de peur de faire une méchante affaire ; mais en l'autre il suffit, quand on ne peut mieux, de suivre l'apparence, qui instruit toujours assez.

De la nécessité de l'Histoire, de son usage ; et de la manière, dont il y faut mêler les autres sciences, en la faisant lire à un Prince.

- I) Un Prince ne doit pas s'attacher à l'Histoire pour s'en entretenir simplement, ni se persuader qu'il en mérite plus de gloire, pour savoir tous les faits d'Alexandre, de César, ou de Charlemagne, et de tant d'autres, dont on a fait des Héros. Il ne doit lire la vie de ces grands hommes, que pour imiter ce qu'ils ont eu de bon ; et s'il veut se proposer quelque chose d'excellent, c'est de les surpasser. Il y a toujours je ne sais quoi de bas à n'étudier que pour paraître docte ; et si quelquefois cela se peut souffrir, ce n'est que dans les personnes qui pour soulager leur fortune, sont obligés de donner bonne opinion de leur savoir. Mais on ne peut supporter qu'un Prince fasse le docteur ; et, comme il serait honteux que ceux qui savent l'Histoire, s'aperçussent qu'il ne la sût pas, on trouverait ridicule qu'il fit vanité de la savoir. Toute la gloire qu'il peut tirer de cette lecture, est de montrer par ses actions qu'il en a bien profité. C'est, à mon avis, la première pensée qu'il lui faut donner sur ce sujet.
- II) Il est bon de lui faire considérer, qu'on ne met les autres hommes dans l'Histoire, que quand il se sont rendus remarquables par quelques actions extraordinaires ; mais que les Princes y sont mis nécessairement, quelque bien ou quelque mal qu'ils fassent, et même qu'on en a mis dans l'Histoire sous le titre de Fainéants. De sorte qu'un Prince, qui veut éviter l'ignominie, doit prendre garde non seulement à ne rien faire qui soit indigne de son rang, mais encore à montrer par de belles actions, qu'il méritait de commander aux autres.
- III) Quand on lui fait lire les vies des personnes, qui se sont fait remarquer par de grandes actions, il faut lui demander quel sentiment il en a, pour connaître s'il juge bien, et corriger ses jugements, s'il en juge mal. Mais, afin qu'il sache de bonne heure les principes, sur lesquels ces sortes de jugements doivent être fondés, il est nécessaire de lui faire souvent considérer que ce qu'il y a de bon en chaque action, n'est pas toujours ce qu'elle a de plus éclatant, et que la véritable gloire ne consiste pas à faire des actions extraordinaires, mais à faire toujours celles que notre devoir exige, quelque pénibles qu'elles soient, et quelques petites qu'elles paraissent.
- IV) On ne peut trop tôt lui apprendre à bien distinguer ce que le grand courage lui fait faire, d'avec ce que les grandes passions produisent, et à connaître la faiblesse qu'il y a dans toutes les actions d'emportement, quoique souvent elles aient un bon succès, et qu'elles fassent un grand éclat dans le monde.
- V) Une autre chose, dont il importe qu'il soit souvent averti, est qu'on change ordinairement le nom de certains crimes dans l'Histoire : l'usurpation d'un pays voisin, s'appelle souvent droit de bienséance ; et l'on donne le titre de Conquistadors à ceux qui renversent plusieurs trônes, pour se soumettre plusieurs Nations. Il faut qu'un jeune Prince sache bien que ce qu'on nomme Bienséance n'est pas un droit, mais un vol d'autant plus dangereux, qu'il expose toutes les Couronnes au plus fort ; et que ce qu'on nomme souvent Conquête, est en effet la plus grande et la plus détestable de toutes les tyrannies.
- VI) Il concevra aisément, que le moyen le plus sûr qu'aient les Souverains de parvenir à la gloire, est de travailler incessamment à rendre leurs sujets heureux, si l'on est soigneux de lui faire remarquer que les Princes, dont la mémoire est le plus en vénération dans l'Histoire, sont ceux qui ont le plus aimé les peuples que Dieu avait commis à leur conduite.
- VII) On ne lui saurait trop répéter, qu'un Prince doit plus à ses peuples qu'à soi-même ; et les endroits de l'Histoire qu'il lui faut le plus faire remarquer, sont ceux qui font voir que Dieu même (à qui seul il est réservé de juger les Rois) les punit souvent dès

ce monde, de l'abus qu'ils font de leur puissance. Il faut même qu'il sache que ces punitions visibles ne sont pas les plus terribles jugements de Dieu contre les Souverains, et que les Princes dont il réserve la punition après leur mort, sont les plus à plaindre, quoique souvent ils paraissent très heureux pendant leur vie.

- VIII) Une des plus utiles réflexions qu'on le puisse obliger de faire, est qu'il se voit peu de Règnes, qui passent trente ou quarante années ; et que pendant qu'elles s'écoulent, le Prince qui règne, est perpétuellement obsédé de mille personnes, qui tâchent à lui faire paraître toutes choses autrement qu'elles ne sont. Si bien qu'après avoir passé ce peu de temps avec une apparence de gloire, qui n'a souvent été que dans son imagination, il meurt, et ne laisse dans l'Histoire qu'un monument de ses faiblesses.
- IX) Comme l'Histoire bien prise, est ce qui peut le plus servir à l'instruction d'un Prince, il ne lui faut presque parler des autres sciences humaines, qu'à l'occasion de celle-là. On les y peut mêler avec tant d'adresse, qu'il sache tout ce qu'il en doit savoir, avant même qu'il s'aperçoive de les avoir étudiées ; et cette méthode a sans doute de grands avantages. Car, outre qu'elle est plus agréable que celle d'examiner les sciences par certains principes propres à chacune, il est certain qu'il y a bien de la peine et du dégoût à les apprendre l'une après l'autre, sans voir de quel usage elles sont dans le monde. Au lieu que les rapportant toutes à l'Histoire, et ne disant de chacune que ce qui peut être dit à propos des lieux, des temps, des personnes, ou des choses qui servent de sujet à l'Histoire, on est toujours en état de les bien entendre ; et comme on en connaît l'utilité, on s'y applique sans peine.
- X) Ainsi, en commençant l'Histoire par la Genèse, un Précepteur qui saura bien mettre en usage la Philosophie et même la Théologie, pourra sans cet embarras de principes et de syllogismes, dont on fatigue les jeunes esprits dans l'école, faire entendre au Prince ce qu'on est obligé de savoir touchant la Création, en expliquant ce mot, et en exposant sommairement la meilleure raison qu'on ait de croire que le monde n'a pu être de toute éternité. Il pourra faire en même temps admirer à son disciple la beauté de l'Univers, l'ordre de sa création, l'excellence d'un si grand ouvrage, et lui donner par ce seul entretien une plus haute idée de la puissance, de la sagesse, et de la bonté de Dieu, que ne pourraient faire deux années de Philosophie, et trois années de Théologie
- XI) La religion même, et tous ses devoirs peuvent être enseignés et démontrés avec une évidence toute entière, en examinant l'Histoire. La manière dont le premier homme a été formé, et la différence que la Genèse met entre lui et les bêtes, donne lieu de faire connaître à un Prince en quoi consiste la dignité de l'homme, et combien son âme est différente de son corps.
- XII) On lui peut aussi faire connaître en quoi consistait le bonheur du premier homme et de la première femme. Un Prince, quelque jeune qu'il soit, est capable d'entendre que Dieu, puissant et sage comme il est, les avait créés dans un état plus parfait que celui où nous sommes. Et, quand on lui fera lire dans la suite, comment ils sont devenus avec toute leur race, sujets aux passions, à la douleur, et même à la mort, il sera capable de ces hautes leçons, et les entendra bien mieux à propos de l'Histoire, que si on lui en faisait des discours séparés.
- XIII) On pourra de même lui faire observer dans la suite, que Dieu s'est comme réservé certains hommes qu'il a distingués de ceux qui ne suivant que leurs passions, avaient perdu toute connaissance de la véritable Divinité. On lui fera remarquer, que parmi tant d'Empires qui ont partagé le monde, Dieu s'est toujours conservé les descendants de ces hommes choisis, comme le peuple qui devait servir un jour à le faire connaître de tous les autres peuples de la terre. Il verra ce qu'un homme, et grand Prophète et grand Capitaine, a fait pour ce peuple par l'ordre de Dieu même ;

- qu'elles ont été les lois qu'il a établies ; et ce que ce peuple a toujours cru de celui qui devait venir pour sauver le monde.
- XIV) On lui fera voir comment cette merveille s'est accomplie ; et les exemples qu'on saura placer à propos dans la suite de l'Histoire, lui feront connaître combien la grâce que JESUS-CHRIST nous a méritée par sa mort, répare avantageusement le mal que le premier homme a fait à tous les autres.
- XV) Enfin, par la comparaison de ce que les Païens croyaient de leurs Dieux, et de ce que les Juifs croyaient du leur, on pourra lui faire évidemment connaître l'erreur des premiers. Et en comparant ce qui s'est fait par les Chrétiens depuis l'Evangile, avec ce qui s'est fait par les Juifs sous la loi de Moïse, on lui fera connaître que l'une n'était que l'ombre de l'autre.
- XVI) Il ne faudra pas manquer, à l'occasion de la création générale, de lui faire concevoir sur une sphère, comment l'Univers est fait, du moins, ce qui nous en paraît. Et, pour lui faire connaître en particulier comment est divisée la terre que nous habitons, on pourra lui faire considérer sur un globe les deux Pôles, l'Ecliptique, le Méridien, et les autres cercles principaux. On lui marquera simplement les quatre parties du Monde ; et sans l'obliger à retenir les noms des différents endroits de la terre, on commencera par lui marquer celui où l'on croit que le premier homme a été créé, par les fleuves qui portent encore le nom que la Genèse leur donne. On ne saurait croire combien il se rendra attentif à toutes ces choses, quand elles feront parties de l'Histoire qu'on lui récitera le plus agréablement qu'il sera possible. Et, comme dans la suite de l'Histoire, on aura souvent à lui montrer divers lieux qui seront, ou plus près, ou plus loin les uns que les autres, de tous les différents points des cercles marqués sur le globe, il les entendra tant de fois nommer, qu'il les retiendra sans peine.
- XVII) Pour la Chronologie, qui est la science des temps, elle est si nécessairement de l'Histoire, qu'on ne peut savoir l'une, sans l'autre ; et comme il faut être fort soigneux de marquer sur le globe les lieux où les choses, dont il apprend l'Histoire, se sont passées, il faut être fort soigneux aussi de lui faire marquer le temps que ces choses ont duré. Ainsi à la fin de chaque chapitre de la Genèse, on lui fera compter les années de la vie des personnes qui y sont nommés, ou de la durée des choses qui y sont racontées. Et, lorsqu'on viendra aux chapitres qui font mention des temps où il y a eu d'autres peuples que celui dont la Bible décrit principalement les actions, il faudra faire remarquer au Prince, que pendant ce temps un tel Empire commença, ou qu'un tel Prince commença à faire grand bruit dans une telle partie du monde, afin que liant ainsi par le temps tous les différents événements, il puisse dans la suite mieux juger de chacun.
- XVIII) La Morale ne convient pas moins à l'Histoire ; et à vrai dire, on ne doit lire l'Histoire que pour apprendre à ses mœurs ; et comme il n'y a principalement que les hommes qui sont dans les premières places, qui puissent y trouver beaucoup d'exemples pour eux, il n'y a aussi que ces personnes pour qui l'on puisse dire que l'Histoire soit faite. C'est une science purement spéculative pour les hommes du commun ; et c'est de là sans doute qu'il arrive que les particuliers qui s'y donnent tout entiers, se perdent en tant de recherches vaines qui paraissent curieuses, et qui, pour les bien nommer, sont très souvent aussi impertinentes, qu'elles sont inutiles. Mais les Princes y trouvent quantité d'exemples pour eux-mêmes : tout leur représente ce qu'ils sont, ce qu'ils peuvent devenir, ce que certains vices leur peuvent causer de mal, et ce que certaines vertus leur peuvent causer de bien. Ainsi, ceux qui les conduisent en cette lecture, peuvent selon les occurrences, les entretenir, tantôt d'une passion, et tantôt de l'autre : leur faire concevoir le naturel de chacune,

- ses effets ordinaires, le profit qu'on en peut tirer par le bon usage qu'on en peut faire, les maux qu'elles causent, quand elle sont les maîtresses ; et enfin comment il les faut gouverner en soi-même, ou dans les autres.
- XIX) Quant à la Politique, qui est la véritable science des Rois, elle s'apprend mieux dans l'Histoire, en examinant en quoi chaque Prince a bien ou mal fait, en disant pourquoi il est louable, et en démêlant les causes des bons ou des mauvais succès de toutes les entreprises qu'il a faites, qu'en raffinant, comme on fait certains Auteurs que le commun des hommes estime les plus habiles en ces matières.
- XX) Pour les Mathématiques, elles y peuvent entrer jusques à certain point, et autant qu'un Prince les doit savoir. Il importe peu qu'il y raffine : on trouverait même ridicule qu'il voulût paraître y raffiner. Il doit exercer sa raison sur d'autres choses, que sur la nature et les propriétés des triangles ou des autres figures ; et s'il en doit connaître quelque chose, ce ne doit être qu'autant que cela se rapporte aux fortifications. Pour les fortifications, on peut lui faire voir des Forts de carton, lui en faire remarquer le fort, et le faible, lui en expliquer les raisons, sans trop le peiner d'abord à les retenir : lui parler toujours proprement de ces choses ; et sans doute il en saura ce qu'il en faut savoir, pourvu que cet exercice se renouvelle souvent, et qu'à propos des sièges ou des campements, dont il sera fait mention dans l'Histoire, on lui fasse des cartes où ils soient représentés, et qu'on lui en fasse observer toutes les particularités.
- XXI) On peut aussi lui donner les discernement des styles, en lui faisant remarquer dans l'Histoire sainte la magnificence et la naïveté des expressions ; que cette Histoire ne contient que de grandes choses, et celles qu'il importe de savoir ; qu'elle est écrite d'une manière qui fait sentir qu'elle est véritable, etc. Et cela, bien observé, lui formera tellement le goût, qu'on le verra bientôt en état de remarquer de lui-même la faiblesse du style des autres Histoires. Cela lui donnera aussi beaucoup de facilité à concevoir ce que c'est que la véritable éloquence, dont un Prince a tant à faire en toute occasion.
- XXII) Il ne faut pas oublier de faire remarquer au Prince, la différence des coutumes dans les différents pays. Il faut lui faire des caractères, des Juifs par exemple, des Grecs, des Romains, et des autres peuples. Il faut même lui faire observer, que le naturel des peuples tient du naturel des pays, et que souvent ce qui plaît aux uns, déplaît aux autres.
- XXIII) Il importe surtout, de lui rendre l'Histoire agréable : c'est pourquoi il se faut bien garder de lui faire paraître cette étude fâcheuse, en l'obligeant à retenir si exactement les noms, les temps et les choses. Et cependant, comme on lui parlerait en vain de l'Histoire, s'il ne la retenait, le moyen dont on se doit servir, est de récapituler chaque jour pendant une demi-heure le plus qu'on pourra, de la lecture des jours précédents, avant que de lire un nouvel endroit de l'Histoire, et d'employer un des jours de la semaine à ne parler que des choses qu'on verra qu'il aura le moins retenues. L'Histoire est agréable d'elle-même ; surtout, quand elle est racontée par un homme, qui parle avec aisance et avec agrément : mais elle est insupportable à un jeune esprit, que l'on contraint de retenir tout ce qu'on lui dit. Au lieu que, quand il semble qu'on ne le veuille obliger qu'à écouter, il s'y attache avec plaisir. Et quand on est assez patient pour lui répéter souvent ce qu'on voit qu'il n'a pas retenu, cette répétition lui rend les choses familières ; et son esprit ne se trouve pas fatigué, comme quand on l'oblige d'enfiler des noms et des dates, par la crainte d'être réprimandé, s'il les oublie. Ce qu'il y a d'avantageux à suivre cette méthode, c'est que celui qui lui répète souvent les mêmes choses, usant de termes différents, et

prenant différents tours, apprend enfin au Prince à parler de ces matières avec beaucoup d'agrément et de facilité.

- XXIV) Avant que de commencer ce cours d'Histoire, qui doit être en même temps celui de toutes les sciences que le Prince doit cultiver ; il est bon de lui faire un abrégé de l'Histoire, qui lui puisse donner une idée assez claire de la suite des temps, de la naissance de chaque Empire ; et qui marquant les différentes époques, fasse assez connaître ce qui s'est passé de l'une à l'autre, pour en faire une liaison continue.
- XXV) Il ne faut pas néanmoins dans cet abrégé de l'Histoire, parler de la période Julienne, ni de toutes les autres manières de compter les années. Il suffira de les compter à l'ordinaire : on attendra que le Prince soit déjà avancé dans la connaissance de la Sphère, pour lui expliquer la période Julienne. Et, à propos de ce qui a donné occasion à chacune des autres façons de compter les années, il pourra les apprendre toutes dans le cours de l'Histoire plus agréablement, et avec moins de peine, que si on lui faisait un traité séparé des manières différentes de compter les années.
- XXVI) Quand on verra qu'il aura pris par ce moyen quelque teinture de l'Histoire universelle, il sera bon de lui faire lire la Bible. Après quoi on lui fera lire les Historiens qui ont écrit du reste du monde ; et lorsqu'on en viendra aux chapitres, qui font mention d'un temps dans lequel il y a eu d'autres peuples que celui dont la Bible contient principalement l'Histoire, on sera soigneux de le faire souvenir de ce qu'il aura déjà su de ces autres peuples par son abrégé de l'Histoire universelle. On sera soigneux aussi, quand il lira les autres Histoires, de le faire souvenir de ce qui est arrivé au peuple saint dans le temps, dont ces Histoires font mention. Cette pratique est d'autant meilleur, que le Prince saura par ce moyen, quel a été l'état de tout le monde en chaque temps, et pourra bien mieux entendre les raisons de tous les grands changements qui sont arrivés.
- XXVII) On voit par toutes ces observations, combien de choses celui qui enseigne l'Histoire à un Prince doit faire à la fois ; de quelle adresse il a besoin, pour leur donner leur place à toutes ; et quelle facilité d'expression est requise pour restreindre chacune dans les courtes limites que prescrit l'Histoire, dont le récit n'est jamais agréable, quand il est trop interrompu. Aussi quelque grands que soient les talents de celui qui conduira un Prince en cette étude, il faudra qu'il médite longtemps sur chaque leçon avant que la faire, pour y mêler utilement et agréablement toutes les autres sciences.
- XXVIII) On a si peu accoutumé d'élever ainsi les Princes, que peut-être trouvera-t-on cette manière de leur apprendre l'Histoire, entièrement impossible ; cependant elle est la plus naturelle de toutes. Et, si l'on considère que les enfants qui viennent de naître on déjà tant l'usage de la raison, qu'ils apprennent en si peu de temps à parler ; on pourra aisément se persuader qu'il sera facile, en exerçant cette raison par la considération de tout ce qui regarde la vie et la conduite des hommes, de la rendre bientôt capable des choses les plus sérieuses.

Enfin, sil l'on examine la différence qu'il y a entre les enfants des artisans et ceux qu'on élève avec un peu plus de soin, on connaîtra qu'elle ne vient que de ce que les uns conversent avec des personnes qui raisonnent plus juste, et sur de meilleurs sujets, que les gens avec qui les autres se trouvent ordinairement. Si bien que, quand on raisonnera de tout avec un jeune Prince, on rendra sa raison maîtresse de tout, et même des passions les plus ordinaires à la jeunesse. Cyrus, qu'on avait accoutumé tout jeune à raisonner sur tout, et à qui l'on avait fait comprendre de bonne heure, que peu de chose suffit pour soutenir la vie, en sorte qu'il ne mangeait souvent que du cresson et du pain, s'étonna chez Astiages son aïeul, lorsqu'il vit tout l'appareil d'un grand repas. Il demanda ce que c'était ; et quand il eut appris que tout

cet apprêt se faisait pour dîner : Pourquoi, dit-il, *prendre cette peine ? Et d'où vient que l'on s'embarrasse tant d'une chose, qui se peut faire si aisément, et à si peu de frais ?* Un enfant qui raisonne ainsi sur le manger, marque bien que, quand la raison est exercée dès le premier âge, elle en devient bien plus forte.

Au reste, il faut considérer que, s'il est utile à chaque particulier d'apprendre de bonne heure à se servir de sa raison, il est de l'utilité de tout le monde, que ceux qui doivent commander aux autres, sachent mieux que les autres, comment il se faut servir de la raison.

De la Réformation d'un Etat.

Que la réformation d'un Etat dépend de l'éducation des enfants ; et comment il les faut élever.

A Mr Fleury.¹

Monsieur,

C'est un merveilleux secret pour faire de beaux songes, que de s'entretenir le soir de belles choses, et de s'aller coucher sans souper. J'en ai fait l'épreuve cette nuit ; et je vous en ai l'obligation. Vous savez que nous parlâmes hier de la modestie des premiers Romains, et du nombre d'Ambassadeurs qu'ils envoyaient fort honnêtement à pied. Vous vous souvenez bien aussi que, recherchant les honnêtes gens de notre siècle, qui pouvaient ressembler à ceux de l'antiquité, nous demeurâmes assez longtemps sur le chapitre de Monsieur Conrart ; et qu'examinant dans la suite, s'il y avait des personnes à la Cour, qui ayant été élevés² dans les armes, s'exerçassent dans les lettres, comme avaient fait plusieurs d'entres les Grecs et les Romains, le premier qui nous vint en l'esprit, fut Monsieur le Duc de Montausier : de sorte que nous le nommâmes tous deux en même temps. Vous savez aussi, qu'après avoir loué le choix que le Roi venait de faire d'un si digne Gouverneur pour MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, nous parlâmes longtemps de l'éducation des enfants, dont nous crûmes que dépendait tout le bonheur des Etats ; que cela nous donna occasion de parler de quelques lois de Platon ; et que dans la liberté de cet entretien que rien ne contraignait, nous parlâmes fort de la Réformation d'un Etat. Enfin vous savez qu'il était bien tard, quand nous nous quittâmes ; mais vous ne savez pas que contre mon ordinaire je ne voulus point manger.

En cet état je me couchai, je m'endormis, et je songeai que j'étais en voyage avec Monsieur Conrart. Je ne sais où nous allions, ni d'où nous étions partis, mais il m'a semblé que la chaleur nous avait fait descendre de son carrosse, pour nous mettre sous des arbres que nous avons trouvés sur notre route ; et que presque en même temps nous avons vu arriver à l'endroit où nous étions, douze vieillards à pied, suivis de six valets qui portaient leurs hardes. Cet équipage, tout petit qu'il était, m'a paru si rare, et la mine de ces vieillards si relevée, que j'ai eu une extrême curiosité de savoir qui ils étaient ; et il m'a semblé que Monsieur Conrart qui voyait la peine où j'étais, m'a dit, comme si j'eusse dû les connaître : *Demandez-vous cela ? Ce sont les douze Ambassadeurs de l'Etat réformé.* Ensuite je me suis imaginé que, marchant un peu mieux que son incommodité ordinaire ne semblait lui devoir permettre, il s'est approché de l'un d'eux, qui l'a reçu fort civilement ; et que s'étant assis l'un auprès de l'autre, ils ont commencé un entretien, que l'Ambassadeur a trouvé si agréable, qu'il n'a pu s'empêcher de dire à Monsieur Conrart : « Voulez-vous bien, Monsieur, que je vous dise que vous êtes le premier homme raisonnable que j'ai rencontré, depuis que je suis hors de l'Etat réformé. Je ne sais si vous y avez fait quelque séjour, ou si quelqu'un des nôtres a vécu longtemps avec vous : mais encore un coup, vous êtes le premier avec qui j'ai conversé avec plaisir. »

J'aurais de la peine à me souvenir de la réponse de Monsieur Conrart : mais, comme j'avais un extrême désir de savoir ce que c'était que l'*Etat réformé*, et pourquoi des Ambassadeurs allaient de la sorte, je me suis imaginé que Monsieur Conrart lui ayant dit, qu'on était fort étonné parmi nous de voir des Ambassadeurs à pied, il lui a répondu, qu'on s'étonnerait bien davantage parmi eux, si des hommes, pour vieux qu'il fussent,

¹ C'est le Sous Précepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, et de Monseigneur le Duc de Berry. (note de l'auteur)

² Sic

avaient besoin d'être traînés par des chevaux, ou portés par d'autres hommes ; qu'ils n'auraient garde de choisir pour une ambassade des personnes qui ne pussent marcher, parce que dans l'Etat réformé, c'était un signe de n'avoir pas bonne tête, que d'avoir de mauvaises jambes ; et que tout homme, qui avait su exercer son corps, et vivre sobrement, n'avait jamais de peine à marcher, même dans le plus grand âge.

Je vous avoue que cela me paraissait de grand sens : mais j'étais, ce me semble, fâché de ce qu'il parlait de la sorte à Monsieur Conrart qui a la meilleure tête, et les plus mauvaises jambes du monde. Comme j'étais en cette peine, j'ai cru que l'Ambassadeur ayant remarqué que Monsieur Conrart avait marché avec assez de difficulté pour l'aborder, a incontinent ajouté. « Cela, Monsieur, n'est pas dit pour vous blâmer, car vous n'avez pas été élevé dans les exercices que nous sommes obligés de faire dans les premières années de notre vie : et tout modéré que vous êtes, vous pouvez être sujet à des maux que ceux de notre pays ne sauraient avoir, que par un défaut de leur conduite. Comme l'on songe fort à leur rendre la santé parfaite, on les accoutume dès la jeunesse à un grand exercice ; et on leur fait considérer comme de grands excès mille choses, qui sont si ordinaires parmi nous³, que la plupart même des plus honnêtes gens, qui ne veulent pas manquer à ce qu'ils doivent à la société, ne s'en peuvent dispenser ». Je ne me remets pas bien toute la suite de ce discours, ni ce qu'a répondu Monsieur Conrart, mais il m'a semblé qu'en ce moment je me suis mêlé à leur entretien, et qu'ayant dit que je n'étais pas surpris de voir appeler un pays, où l'on vit si régulièrement, l'Etat réformé, mais que je l'étais fort, de voir qu'on eût pu réformer ainsi tout un Royaume, l'Ambassadeur m'avait répondu par ce discours, dont je me souviens mot pour mot, moi qui n'ai jamais pu retenir une ligne de ce que j'ai composé avec le plus de temps et de peine.

« Je suis assuré, Messieurs, que vous aimeriez à faire voyage, si tous les pays ressemblaient au nôtre. Il n'y a point de ville dont les bourgeois ne soient aussi sages et aussi savants que ceux de Rome étaient riches, et puissants. La Religion y est pure, et s'observe à peu près comme dans les premiers siècles de l'Eglise : les soldats y vivent aussi régulièrement que des Chartreux ; et le moindre d'eux est toujours prêt à mourir pour son pays. On y rend la justice de sorte, que les plus grands chicaneurs n'y sauraient faire de procès, qui dure plus de trois jours. On y paye volontiers les tributs, et ceux qui manient les finances, n'en sauraient divertir un denier. Ces choses sont étonnantes à qui sait comme on vit ordinairement dans le reste du monde. Cependant, Messieurs, un jeune Prince a été l'auteur de toutes ces merveilles. Il était né dans les troubles : il était venu à la souveraineté dès son bas âge, il semblait que plusieurs lui voulussent d'abord disputer la première place ; et le désordre était venu à tel point, qu'il n'y avait presque plus de Religion qu'en apparence. La justice s'y vendait, les finances étaient dissipées, les peuples gémissaient, les sciences étaient méprisées, et les beaux-arts entièrement abandonnés. Au milieu d'une si étrange confusion, ce jeune Prince qui semblait devoir céder à l'infortune de son Etat, le rendit le plus heureux du monde ; et il usa de tant de conduite en toutes choses, qu'en moins de six ans, il répara tous les désordres d'un siècle entier. Enfin, ayant considéré que les différentes parties de l'Etat étaient sujettes à des lois, la plupart contraires entre elles, et toutes faites, ou par hasard, ou par caprice, ou par intérêt, il crut en devoir faire qui fussent universellement observées, et qui n'eussent pour fin que le bonheur des peuples.

L'Histoire remarque que, pour les faire meilleures, ce jeune Prince s'était proposé comme un principe infaillible en matière de lois, qu'elles sont toutes justes quand elles vont à entretenir la paix et l'abondance ; et que dans un si grand dessein, on ne doit considérer les particuliers, ni même l'intérêt des familles, qu'autant qu'il est conforme au

³ Il faut sans doute comprendre « qui sont si ordinaires parmi vous », le « nous » doit être une coquille. L'édition de 1691 donne la même version.

bien de l'Etat. Aussi disons-nous que, quoi qu'il n'eût pas encore trente ans, lorsque ses lois furent publiées, elles parurent si justes, que dans les siècles qui l'ont suivi jamais aucune n'a été abrogée. Sa postérité n'a pas même souhaité d'y rien changer ; et dès son temps il a joui de la gloire d'avoir achevé le plus grand ouvrage, que jamais Souverain se soit proposé.

Ce qui semble plus étrange en cela, c'est que selon toutes les apparences, il n'en devait pas même concevoir le dessein. Car ce jeune Héros, dont la mémoire sera toujours précieuse aux peuples qu'il a rendu si fortunés, vint au monde quand on n'espérait plus que la Princesse sa mère pût avoir d'enfants. Il commença à paraître puissant et redoutable à ses voisins, dans un temps où l'on croyait qu'il en devait être opprimé. Il fit la paix avec eux, quand il les eut tous abattus ; et il travailla sans relâche à réformer l'Etat, lorsque le repos qu'il s'était acquis par tant de pénibles victoires, semblait ne le devoir solliciter qu'aux plaisirs. Que vous dirai-je ? Il aimait tant le repos de ses peuples, et tout vaillant qu'il était, il aimait si peu ces conquêtes qui n'ont point d'autre fondement que la force et le droit de bienséance, que pour assurer ses frontières, il acheta des places, dont il aurait pu se rendre maître. Enfin, ce Prince tout jeune encore, eut dans ses propres intérêts tant de modération et de justice, qu'étant sur le point de se mettre en possession de certaines Provinces, que le droit d'une succession légitime déférait à la Reine son épouse, il voulut expliquer ses raisons aux peuples, dont il demandait l'obéissance, avant que de leur faire éprouver la force de ses armes. C'était pour un Souverain qui pouvait exiger cette obéissance d'une autre sorte, la demander d'une façon assez touchante ; et véritablement il y a de l'apparence qu'ils se seraient soumis, s'ils avaient suivi leurs inclinations, mais elle furent contraintes par une injuste puissance qui les obligea de se révolter. Nos Historiens nous apprennent qu'il fit des choses incroyables en cette guerre ; et néanmoins je vous avouerai que, comme ils ne savent point flatter parmi nous, ils l'ont repris de s'être trop exposé ; et sans doute il aurait été blâmable à jamais, si l'excès de son courage l'avait fait périr dans une occasion comme celle-là.

Il m'a semblé qu'en cet endroit M. Conrart l'a interrompu, en lui disant : « Je pense en effet, qu'un Prince n'est pas tant à lui-même, que plusieurs se l'imaginent ; et s'il est vrai que celui-là ait porté si haut la félicité de votre Etat, par une conduite qu'on n'aurait jamais pu attendre de tout autre, il faut demeurer d'accord que, si sa perte eut prévenu par sa faute l'exécution de ses desseins, il aurait été responsable de tous les maux qu'une si grande perte aurait causé, et comptable de tous les biens qu'elle aurait empêchés. » A quoi j'ai cru que l'Ambassadeur avait réparti. « Dieu nous le conserva, et cette bonté infinie ne voulut pas terminer ainsi une vie, qu'elle voulait rendre illustre par tant de merveilles, ni ôter si tôt à la terre un Héros, à qui l'on peut dire que rien ne manquait de ce qu'il faut pour concevoir, et pour achever de grands desseins. Mais, pour vous faire bien voir jusqu'où il porta celui de la réformation, qui est principalement ce que vous désirez de savoir, je n'ai qu'à vous dire de quelle manière nous vivons.

Il me serait facile de vous réciter toutes les lois, que ce jeune réformateur nous a laissées : car nous sommes obligés de les savoir par cœur. Mais il me semble, que vous en comprendrez mieux le sens, quand je vous exposerai en général le bel ordre qu'elles conservent dans notre Etat, que si je vous répétais les paroles de chacune en particulier.

Vous saurez donc, Messieurs, que nous avons un Roi si souverain dans l'Etat, que pour témoigner quelle est sa puissance, nous avons coutume de dire, qu'il ne doit rendre compte qu'à Dieu.

Il a trois Conseils : l'un est pour la Guerre, l'autre pour la Justice, et le troisième pour les Finances. On nomme trois Officiers généraux, pour présider à ces trois Conseils. Le premier fait en guerre à peu près la même fonction, que les Connétables de France faisaient autrefois, selon que votre Histoire nous l'apprend. Le second fait à peu près la

même fonction que votre Chancelier. Et, pour prendre toutes mes comparaisons chez vous, afin que cela vous soit plus intelligible, le troisième fait à peu près la fonction de Sur-Intendant.

Ainsi le Roi a toujours trois Conseils à sa suite, et trois Officiers généraux. Outre cela, il envoie tous les deux ans en chaque Province un Gouverneur, un Président, et un Intendant.

Il me serait difficile de vous expliquer le détail de la Guerre, de la Justice, et des Finances. Mais je vous puis dire en gros le principal de chacune de ces trois choses. Et, si en vous parlant de la manière, dont vivent tous ceux qui y sont employés, elle vous paraît extraordinaire, et même impossible à juger de nous par ce qui se fait chez tous les autres peuples, je vous prie suspendez vos esprits, et ne jugez de la vérité de mes paroles, que quand vous aurez su comment on élève les enfants qu'on destine à l'épée, à la Robe, ou au maniement des deniers publics. Car je prétends qu'alors vous ne pourrez trouver étrange que nos soldats soient aussi sages, nos Juges aussi savants, et nos Financiers aussi désintéressés, que vous me l'allez entendre dire en vous expliquant ces trois ordres.

Pour commencer par les Milices, outre celles de la Maison du Prince, qui comprend tous ses Officiers et ses Gardes, il y a aussi celle de la guerre, et la Milice bourgeoise.

La première est gouvernée diversement, en divers temps, et toujours selon qu'il plaît au Roi.

Les deux autres ont pour chef l'Officier général, dont je vous ai dit que la fonction est à peu près semblable à celle de vos Connétables ; et vous pouvez concevoir sans que je vous l'explique, par quelle relation l'une et l'autre dépendent nécessairement de cet Officier, qui leur fait exécuter tous les ordres du Roi.

Une des principales choses, que j'ai à vous faire observer dans les armées de terre, est qu'elles sont toujours sur pied, et qu'elles campent perpétuellement, soit en paix, soit en guerre. Pour cet effet, on a choisi différents endroits de l'Etat, les plus propres à camper, et que les soldats ajustent diversement, selon qu'il leur est ordonné. Ils font incessamment la garde du camp, et tous les autres exercices qui peuvent les rendre aguerris, et les accoutumer aux fatigues inséparables de leur profession.

Sur mer dans chaque vaisseau, on observe une discipline, qui n'est pas moins régulière ; et si quelquefois les vaisseaux cessent de voguer, en sorte que les soldats mettent pied à terre, ils campent sur les côtes ou dans les camps qui sont préparés auprès des villes, sans jamais entrer dans aucune.

Pour les campements, et les voyages de terre ou de mer, les armées en reçoivent l'ordre de leurs Commandants qui les reçoivent du Roi, ou le l'Officier général.

Mais pour les marches, les munitions, les vivres, et les autres choses concernant l'entretien des troupes, le Gouverneur envoyé dans chaque Province en a le soin. Outre cela, il a le soin de la milice bourgeoise, et nomme tous les ans pour chaque ville, un Capitaine de deux qui lui sont présentés par le Procureur Général que la Province élit tous les deux ans. Vous voyez que par ce moyen le crédit du Gouverneur est grand ; et c'est pour cela que le Roi n'en laisse jamais un plus de deux ans dans la même Province.

Le Capitaine envoyé dans chaque ville, fait assembler quatre fois pendant son année les bourgeois de chaque quartier, pour élire entre eux un Tribun, dont la fonction consiste à faire exécuter les ordres du Capitaine par les bourgeois, et les commander lorsqu'il faut prendre les armes.

Il ne me reste plus rien pour vous faire connaître quel est l'ordre de nos Milices, que de vous dire que les Tribuns peuvent être accusés de négligence ou de malversation devant les Capitaines ; Qu'en même façon les Capitaines peuvent être accusés devant les Gouverneurs : et qu'enfin tous les deux ans le Roi tire du Conseil de guerre des Commissaires, pour examiner la gestion des Gouverneurs.

Que si, comme il arrive ordinairement après l'examen, ils sont trouvés innocents, ils sont envoyés, ou chez eux, ou dans une autre province, ou admis au Conseil de guerre, dans lequel on n'admet jamais que ceux qui ont été au moins deux fois Gouverneurs de Province.

De même, on ne fait jamais Gouverneur, que celui qui a été quatre fois Capitaine.

Enfin, on ne peut être Capitaine, si l'on n'a servi pendant dix années dans les milices de la Maison du Roi, ou dans les armées : et l'on n'y saurait être admis, si les grands Maîtres de l'Académie, dont je vous parlerai dans la suite, ne certifient qu'on y a été durant tout le temps requis par les lois, c'est-à-dire, depuis cinq ans jusqu'à vingt.

Je ne vous dis pas touchant les Milices, cent choses particulières qui m'écarteraient du dessin que j'ai de ne vous donner qu'une idée générale de tous les ordres de l'Etat réformé. Quand vous y serez (car je suppose, vous ayant trouvé sur cette route, que vous y allez) vous les apprendrez avec plus de plaisir, en visitant les camps, que si je vous en disais davantage. »

Il m'a semblé que l'Ambassadeur a fait une petite pause en cet endroit, et que Monsieur Conrart, ayant pris ce temps pour lui dire que nous n'étions pas partis pour aller si loin ; mais qu'on ne pouvait trop faire de chemin, pour avoir le plaisir de voir une terre aussi heureuse que celle dont il nous entretenait, et que le peu qu'il savait des milices, lui donnait une étrange curiosité d'entendre ce qui se pratiquait dans les autres ordres, l'Ambassadeur lui a répondu :

« Quelque créance qu'il me semble que vous donniez à ce que je raconte, je n'oserais vous dire certaines particularités touchant nos soldats : il faut pourtant, avant que de vous parler de la Justice, et de la manière dont elle se rend parmi nous, que je vous dise deux choses, dont il me souvient.

La première, que quand les Officiers quittent l'armée, ils ne portent jamais aucunes armes, non pas même l'épée, parce que cela est défendu sur peine de la vie, et n'est permis aux gens de guerre, que lorsqu'ils sont en fonction. Mais, au lieu de les faire distinguer de ceux qui ne sont pas de leur profession par des armes qui ne servent de rien pour lors au Roi, ni à l'Etat, on leur donne d'autres marques, dont on vous expliquera les différences dans le pays.

La seconde, qu'après que chaque soldat a fait ce que son devoir exige nécessairement de lui, on lui permet durant quelques heures de s'appliquer aux choses auxquelles son génie le porte. Et, comme on leur fait continuer tous les beaux exercices qu'ils ont commencés dans les Académies publiques, il y a certains jours où il font des combats de barrière, des courses, des revues, et souvent même des attaques, ce qui est un merveilleux divertissement pour les villes voisines. Enfin, comme on les a tous élevés aux beaux-arts, il n'y en a point qui ne les cultivent ; et ce qui vous plaira, sans doute, plus que tout, c'est que jamais ils ne parlent entre eux de faire fortune, de se venger, de faire un grand repas, ou de se procurer d'autres plaisirs. Ils s'entretiennent de l'Histoire qu'ils savent tous parfaitement dès l'Académie ; des moyens de se vaincre soi-même ; de vaincre les ennemis de la patrie sans les haïr ; de ce qu'il faut faire pour arriver à la perfection des Arts, ou des Sciences, et du secret de les appliquer au bien des autres hommes.

Je ne vous aurais pas relevé ceci, si je n'étais jamais sorti de l'Etat réformé, et sans cela je n'aurais pas sujet d'admirer que des soldats vécussent de la sorte. Car, étant accoutumé dès ma jeunesse à voir chacun bien instruit de ce qu'il doit à sa profession, et à croire que celle des armes se peut accommoder à la vertu la plus sévère ; je n'aurais pas regardé celle de nos soldats comme une chose extraordinaire. Mais ce que j'ai vu dans mon voyage, me fait mieux concevoir que je n'avais fait, les obligations que nous avons à notre sage Réformateur, de nous avoir ouvert par son institution une voie si aisée à

certaines vertus, dont la pratique semble si difficile à ceux qui n'ont pas eu une éducation comme la nôtre. Et d'ailleurs, je connais que, si en parlant aux étrangers du bonheur de notre Etat, je leur en dois relever quelque circonstance, c'est principalement celle-là. Il peut être pourtant que j'aie été plus avant que je ne m'étais proposé : mais pardonnez ce petit écart à un homme, qui croit ne pouvoir trop louer les soldats de son pays, après ce qu'il vient de voir chez les étrangers. Je me persuade que je ne vous ai pas déplu, et que vous avez été bien aise de voir par nos gens de guerre, qu'il n'y a point de profession, dans laquelle on ne puisse vivre régulièrement, quand on y est bien institué. Vous allez voir la même chose dans les deux ordres de la Justice et des Finances, dont j'ai encore à vous parler.

La justice

Le chef de la Justice, après le Roi, est cet Officier général, dont je vous ai dit que la fonction approche de celle du Chancelier de France.

A ce premier Officier, sont soumis les Présidents que le Roi envoie de deux en deux ans dans les provinces, et chaque Président nomme pour chaque ville un Magistrat, de deux qui lui sont présentés par le Procureur général de la province.

Avec ce Magistrat, le Roi envoie six Assesseurs en chaque ville ; et vous pouvez comprendre par ce que je vous ai dit, que si le Président n'est que pour deux ans dans la province, le Magistrat et tous les Officiers qui l'accompagnent, ne sont dans chaque ville que pour un an.

Le Magistrat donne tous les jours une audience qui commence par la lecture que l'on fait hautement de tous les contrats qui ont été résolus l'après-dînée du jour précédent. A cette lecture assistent les parties contractantes, pour dire si elles persévèrent ; et quand cela arrive, le balustre leur est ouvert, pour aller signer sur le bureau du Greffier, en présence de tout l'auditoire.

Ce moyen est bon, a dit, ce me semble, Monsieur Conrart, pour empêcher toutes les fraudes. On tire encore un autre avantage, a réparti l'Ambassadeur, de cette lecture publique des contrats, qui est que l'on n'y souffre jamais aucune clause qui soit contre les lois, ou contre les bonnes mœurs.

Au reste, quand je vous dis qu'il y a tous les jours audience, ne vous imaginez pas, s'il vous plaît, qu'il y ait tous les jours des causes. On veut parmi nous, que le Magistrat soit toujours prêt à terminer les différends : mais tous les particuliers sont si bien élevés, chacun sait si bien dès l'Académie, ce qu'il doit à la loi ; et d'ailleurs vous voyez par ce que je vous ai dit de la manière de passer les contrats, qu'on y laisse si peu de matière de procès, que jamais presque il n'arrive de contestations. Les Juges s'occupent plus à examiner les contrats qu'on lit chaque jour, à pourvoir aux familles, lorsque les chefs viennent à leur manquer, et à tous les autres changements auxquels la condition des hommes est sujette, qu'à juger des procès.

Aussi de temps en temps on a proposé des lois, pour diminuer le nombre des Juges, parce qu'on ne voyait presque plus de différends entre les particuliers. En effet, il semble qu'il y avait grande raison à faire ce retranchement, et même que cela n'aurait pas été contraire à l'intention du premier réformateur, qui ayant trouvé beaucoup de désordres, avait été obligé d'établir beaucoup de Juges en chaque province, et en chaque ville. Néanmoins on a eu tant de respect dans tous les temps pour les moindres choses qui sont de son institution, qu'on n'a jamais voulu changer celle-là.

Voilà un bel exemple, dis-je, à tous les Princes qui sont jaloux de leur puissance : ils n'ont qu'à en user pendant leur vie, comme votre illustre réformateur, et ils en jouiront longtemps après leur mort. A quoi l'Ambassadeur répondit : Ce que vous dites, est vrai.

Car enfin, l'on peut dire que notre sage réformateur règne encore sur nous, puisque nous obéissons à ses lois, et qu'on les garde plus scrupuleusement, qu'au temps même qu'il les a faites. Mais outre que l'on croirait exposer l'Etat, si on changeait la moindre chose à ses Ordonnance, je vous dirai, pour reprendre notre discours, qu'on a toujours cru qu'il valait mieux avoir des Juges sans procès, que des procès sans Juges. Ainsi on n'a rien retranché, ni du nombre des Magistrats, ni du nombre des Juges, que notre sage réformateur avait institué.

Suivant cette institution, il y en a un en chaque quartier de la ville, qui est nommé par le Roi. Il juge avec deux Assesseurs nommés par le Président de la Province ; et l'un de ses principaux soins, est de faire exécuter les ordres que le Magistrat donne pour la police, étant certain que ce qui regarde le public, est presque toute l'occupation des gens de Justice.

Il ne me reste plus rien à vous dire en particulier des Juges des quartiers, sinon qu'ils peuvent eux, et leurs Officiers être accusés par qui que ce soit du peuple devant le Magistrat, pourvu que l'accusateur tienne prison, afin d'être puni, s'il est évidemment calomniateur.

De même, le Magistrat et les Officiers de la Magistrature peuvent être accusés devant le Président.

Pour la gestion des Présidents, elle est examinée par des Commissaires que le Roi tire du Conseil de Justice, dans lequel on n'admet jamais que ceux qui ont été deux fois Présidents dans les provinces ; et ces personnes ne peuvent manquer d'être fort expérimentées, puisque nul ne peut être Président, qu'il n'ait été en quatre magistratures.

On ne peut aussi arriver à la magistrature, si l'on n'a été Assesseur pendant six années ; et l'on ne saurait être Assesseur, qu'après qu'on a été Avocat durant quatre années devant les juges, et six années devant les Magistrats.

Enfin, on ne reçoit point d'Avocat, qui ne sache par cœur toutes les lois, et qui ne soit capable d'expliquer sur le champ avec netteté un fait, dès qu'on lui en a fait la proposition.

Et, afin qu'on puisse connaître s'il a cette capacité, il en fait quatre épreuves en public devant le Magistrat et les Assesseurs qui lui font répéter les deux premières fois toutes les lois. Les deux autre fois, il lui proposent des faits sur lesquels il est obligé de parler, pour le parti que le premier venu des assistants lui marque ; et il faut avant tout cela, qu'il ait été dans l'Académie tout le temps que l'on y doit être, et qu'il ait le moyen de vivre honnêtement.

Je crois qu'il est bon de vous faire observer, qu'on porte par quartier, et par avance aux Officiers de la Magistrature, la pension qui leur est destinée.

On en porte aussi une au Juge, et aux Assesseurs de chaque quartier : mais les Avocats ne commencent d'être pensionnaires, que quand il sont admis à plaider devant le Magistrat.

Il est bon encore de vous dire, avant que de vous parler des finances, que ceux qui sont Avocats, n'étant pas toujours occupés par les affaires des particuliers, s'exercent en public certain jour de la semaine de grands sujets qu'on leur donne, pour lesquels il n'ont jamais plus de deux jours pour se préparer. Outre que cela divertit le peuple, (dont on ne saurait que trop considérer, ni choisir les divertissements) cela l'instruit ; et les Avocats se mettent en état par ces épreuves, non seulement de bien parler des affaires des particuliers, mais de traiter les affaires publiques, et d'être envoyés en ambassade, lors qu'ils ont atteint l'âge, et qu'ils ont servi dans les emplois, par où il faut avoir passé pour être admis au Conseil de Justice, duquel on tire toujours ceux des Ambassadeurs, qui doivent porter la parole, ce qui fait que leurs négociations avec les étrangers réussissent si bien. Il est vrai que l'estime qu'on a partout de leur probité, la coutume qu'ils ont de ne rien prétendre que

de raisonnable, et la fermeté avec laquelle on sait que le moindre d'eux est capable de soutenir la cause publique, peut beaucoup pour obliger ceux avec qui ils traitent, à ne leur rien refuser. Mais avec tout cela, vous savez que tous les voisins d'un Etat ne sont pas également raisonnables et que souvent il y en a que leur passion ou leur ignorance, qui est toujours mêlée de soupçon, rend difficiles à persuader ; et c'est en ces occasions, que la grande habitude que ces Ambassadeurs ont à parler, sert merveilleusement. Car je vous laisse à penser quels doivent être des Orateurs, que l'on choisit entre des vieillards exercés à parler en public, dès qu'ils ont l'usage de la parole. Mais je m'aperçois que malgré moi, je vous en dis plus de chacun des ordres, que je ne voudrais : ainsi je finirai tout court ce qui regarde la Justice, et ceux qui l'administrent, pour vous parler des finances.

Les Finances

Il y a des Royaumes, où le nombre des Officiers de finance est excessif, et où tout le monde doit être destiné à cet emploi. Mais dans le bienheureux pays dont je vous parle, il n'y a rien de si bien réglé, ni qui occupe moins de personnes ; et pour vous faire comprendre quel en est le régime, il est à propos de vous dire d'abord, qu'il n'y a que trois sortes de deniers qui se lèvent au nom du Roi, savoir le revenu de son domaine, les capitations, et les amendes.

Je ne vous explique pas ce que c'est que le domaine et les amendes : car vous avez, ce me semble, quelque chose semblable en France. Mais je crois vous devoir expliquer plus précisément ce que c'est que *les capitations*. C'est ce que paye chaque personne pour les charges, et les nécessités de l'Etat. Les moindres personnes paient autant que les plus riches ; mais ceux qui en ont d'autres sous leur puissance, paient pour eux ; et s'il y a des pauvres en un Diocèse, il sont comptés ; et leurs capitations sont rejetées sur les Bénéficiers qui paient outre cela, la nourriture, et l'entretien des Invalides. Que s'il y a des pauvres qui puissent travailler, et qui n'aient pas eu assez d'industrie pour apprendre un métier, les Bénéficiers, ainsi que je l'ai dit, sont chargés de leur nourriture, et de leur capitation. Mais on emploie ces pauvres, qui peuvent travailler, aux ouvrages publics : ainsi il n'y a point de mendiants. Ceux qui ont le plus grand train, paient le plus ; et le revenu des Bénéfices est le mieux employé, qu'il le puisse être.

Un des plus grands biens qui arrivent de lever par capitation égale, est qu'il n'y a ni taxe, ni recouvrement : car chacun est obligé de porter les capitations de sa famille ; et il le fait d'autant plus volontiers, que pour peu de chose il est quitte de tous les autres droits. Par exemple, un bourgeois qui aura cent têtes sous son obéissance, paiera cent écus : la capitation étant, à la réduire suivant vos monnaies, environ d'un écu par tête ; et moyennant cela, il n'a point à payer de droit d'entrée, pour toutes les denrées qui se consomment chez lui. Il a chaque chose pour ce qu'elle vaut ; et je pourrais vous dire cent autres utilités que l'on retire de cette sorte de levée ; mais vous les concevez mieux que je ne pourrais vous les exprimer.

Je vous ferai seulement observer que le Roi fait peu de dépense pour recueillir de si grands deniers, et qu'ils passent par peu de mains, avant que d'être portés à l'Epargne : car l'Intendant, qui est envoyé par le Roi dans chaque province, nomme pour chaque ville un Trésorier. Ce Trésorier fait choisir de trois mois en trois mois un bourgeois de chaque quartier, qu'on appelle à cause de cela, Elu, lequel a soin de recevoir les capitations de chaque habitant, ou des Bénéficiers, tant pour eux que pour les pauvres. Outre cela, il reçoit les deniers du domaine, et les amendes qu'il porte au Trésorier de la ville, après qu'il a payé les Officiers qui ont pension dans le quartier, et les charges particulières. Ce Trésorier fait porter les deniers qu'il reçoit, à l'Intendant de la province, après avoir payé

les pensions des Officiers de la Magistrature, et les charges générales de la ville ; et l'Intendant après avoir fait payer les Officiers, la Milice, et les charges de la province, fait porter les deniers à l'Épargne. Que s'il arrive quelques contestation pour les capitations (ce qu'on n'a presque jamais vu) l'Élu de chaque quartier les juge avec deux bourgeois, qui sont tenus d'accepter la charge, quand il sont appelés.

Enfin les Elus peuvent être accusés devant le Trésorier ; de même, le Trésorier peut être condamné par l'Intendant ; et le Roi donne tous les ans des Commissaires aux Intendants, comme on en donne aux Présidents et aux Gouverneurs en pareil nombre, et tirés du Conseil des Finances. Vous concevez bien par ce que je vous ai observé des autres Conseils, qu'on n'admet personne en celui-ci, qu'il n'ait été quatre fois Trésorier : mais on observe de ne jamais faire Trésoriers que ceux qui ont au moins cent mille écus de bien.

Je passe sous silence les peines que la loi prononce contre l'infidélité de ceux qui manient les deniers publics : le moindre divertissement doit être puni de mort. Mais depuis la réformation, l'Histoire n'en marque point d'exemple ; et véritablement il serait difficile qu'il arrivât du désordre dans les Finances par les Officiers. On les choisit si à leur aise, et ils sont tellement élevés dans la créance que chaque Citoyen n'a rien qui ne soit au public, qu'ils ne s'avisent jamais de le voler pour s'enrichir. Pour les particuliers, il sont très soigneux de porter leurs capitations : car ils savent par l'expérience de leurs ancêtres et par celle des peuples voisins, que quand on ne fait pas les levées par tête, on lève une si grande quantité de droits sur tant de différentes choses, si inégalement, eu égard aux personnes, ou aux biens, par tant de mains différentes, et par conséquent avec si peu d'ordre, que le peuple est toujours opprimé ; les fripons toujours riches ; et le Prince toujours si incommodé, que ne pouvant rien entreprendre, l'Etat est toujours en proie. Comme ces peuples sont accoutumés à raisonner de bonne heure, ces vérités leur paraissent si évidentes, qu'ils seraient affligés si on ôtait les capitations ; et jamais on ne les voit murmurer, quand on les augmente. Il savent que le Souverain doit toujours avoir un grand fonds, pour les besoins présents de l'Etat, et qu'il y a certaines occasions dont on perdrait les avantages, s'il fallait attendre les moyens d'en profiter. C'est dans le même esprit, qu'il sont ravis de voir toujours sur pied de grandes armées durant la plus profonde paix. Comme ils aiment mieux les Juges que les procès, ils aiment mieux aussi les soldats que la guerre ; et sont persuadés, qu'il vaut mieux que l'Épargne soit trop pleine, que de voir les desseins du Roi retardés faute d'argent. C'est pourquoi l'on ne s'étonne point parmi nous de voir hausser, ou diminuer les capitations : on est assuré que tous les deniers vont à l'Épargne ; et l'on croit que le Roi, qui est le seul qui en dispose, n'a jamais intention de ruiner l'Etat, dont il est le Souverain.

L'Église

Vous pouvez concevoir par ce que je vous ai déjà dit, que ce pays doit être bienheureux : mais ce qui fait durer son bonheur plus que toute autre chose, est sa Religion. Sans elle, on a beau faire des lois pour régler la Justice, la Guerre, et les Finances, il n'y en a point que l'on ne puisse enfreindre. Mais, quand la Religion soutient les lois, et que c'est elle qui ménage les forces et les finances d'un Etat, il subsiste toujours en repos. Aussi n'y a-t-il rien de si exactement observé dans celui-ci, que ce qui concerne la Religion. Elle y est bonne partout, et elle y est si universellement la même en tous les endroits, qu'il n'y a pas une seule personne, qui ait la moindre créance différente de celle de toute l'Église. On ne souffre pas qu'aucun Hérétique en approche ; et pour cela on fait faire à qui que ce soit une profession de foi, en y entrant.

Les évêques résident indispensablement ; est si le Roi en appelle quelques-uns auprès de lui, ils sont obligés de se défaire de leurs Evêchés.

Les autres Bénéficiers, quels qu'ils soient, sont obligés aussi à la résidence : en sorte que, s'ils sont absents durant un mois, sans congé de leur Supérieur, leur bénéfice est vacant sans qu'il soit besoin de le faire ordonner ; et quand le Supérieur dispense sans cause, il perd lui-même son bénéfice. Enfin, la résidence est d'une nécessité si absolue, quelque juste que soit le sujet d'une absence, et quelque autorisée qu'elle soit par le Supérieur, on compte tous les jours qu'elle dure ; et le Bénéficiaire absent, en perd à proportion les fruits de son bénéfice. Pour cela il y a un Tarif de chaque bénéfice, par lequel les journées sont évaluées ; et celui qui est préposé pour la levée des capitations, prend des Supérieurs la liste de ceux qui ont été absents, et les fait payer ce qu'ils doivent pour leur absence, outre ce qu'ils doivent pour la capitation ; et ce qu'il y a pour les absences, se diminue sur ce qu'il faudrait pour les capitations, ou l'entretien des pauvres.

Tous les Evêques n'ont qu'un même revenu avec les Chanoines.

Quant aux Abbés et aux Prieurs, ils sont tous obligés de vivre régulièrement avec leurs Religieux, suivant la première institution de leur Ordre.

De même, les Curés vivent en commun avec les Prêtres de leur Paroisse, c'est-à-dire, qu'on les entretient, et qu'on les nourrit chacun chez eux du revenu de la Cure.

Il y a autant de Cures en chaque ville, que de quartiers ; et notre sage réformateur avait ordonné, qu'autant qu'on le pourrait, les Religieux qui avaient des Monastères dans l'enceinte des villes, seraient mis dans les quartiers de la campagne, parce que cela convient mieux à la solitude, dont ils font profession. D'ailleurs, le secours qu'ils peuvent rendre aux Chrétiens, se ressent mieux dans les champs, qu'à la ville, où il est difficile que tous les laboureurs et les autres personnes qui servent à la culture des terres, s'assemblent si précisément à certaines heures dans une même Paroisse ; et cette loi qui n'a pu s'exécuter dès qu'elle a été faite, a été trouvée si juste, que comme on a tenu la main à la faire observer, enfin les choses sont en tel état qu'il n'y a plus aucuns Couvents dans les villes.

Vous concevez bien qu'ayant remis toutes choses dans la pureté des premiers siècles, on ne reçoit aucune personne dans le Clergé, qui n'ait une fonction nécessaire dans quelque Eglise ; et cela s'observe si régulièrement, que jamais on ne fait un Clerc, que quand il y a une place vacante qu'il puisse remplir.

Disposition de chaque ville

Je pense vous en avoir assez dit, pour vous faire connaître la disposition générale de cet Etat, et même pour vous faire concevoir en particulier celle de chaque ville. Il n'y en a point, dont le territoire ne soit divisé en différents quartiers, qu'on a fait les plus égaux, qu'il a été possible. Les uns sont compris dans les murs ; et les autres, pour être hors l'enceinte, n'en sont pas moins de la ville. Il y a dans chacune un château capable de loger le Capitaine, et les Officiers de Capitainerie ; il y a même en toutes un appartement pour le Gouverneur de la Province, lorsqu'il fait sa visite.

Il y a aussi un Palais, qu'on nomme le Palais de la Ville, où loge le Magistrat, avec tous les Officiers de la Magistrature : on y réserve toujours un appartement pour le Président, quand il va par les villes.

Enfin, il y a en chaque ville un hôtel, où loge le Trésorier avec les Officiers de la Trésorerie, et dans lequel on laisse un appartement pour l'Intendant, et un autre pour les assemblées des Notables. Outre cela, chaque ville a son Académie pour la Religion, pour les lois, pour l'éloquence, pour les sciences, et pour les beaux arts.

Je vous ai dit aussi, que chaque ville a un auditoire pour son Magistrat ; et chaque quartier un pour son Juge.

Mais je crois vous devoir observer deux choses qui sont assez belles, et que vous ne devineriez pas, à juger de ce qui se fait au pays dont je vous parle, par ce qui se fait dans les autre royaumes.

La première, que tous les ouvriers d'un quartier, et de même métier, travaillent sous un seul maître qui les loge, et les nourrit tous avec leurs femmes et leurs enfants. Il les paye suivant leur convention, en sorte que chacun paye sa capitation ; et lorsque le maître vient à mourir, les ouvriers en élisent entre eux le plus capable, en présence du Juge du quartier, et par l'avis de tous les autre maîtres des autre quartiers.

Il en est de même des Marchands en détail, qui dans chaque quartier sont tous en un même endroit ; et ceux de même marchandise sont associés ce qui ne peut faire craindre de monopole, attendu que l'on met toujours le taux aux denrées.

Mais afin qu'en chaque quartier ni les ouvriers, ni les marchands en détail ne se mêlent point trop avec les bourgeois, tous les ouvriers et les marchands en détail d'un quartier sont en des endroits séparés et fermés.

La dernière chose que je voulais vous dire, est qu'en chaque quartier il y a un, ou plusieurs hospices, pour recevoir les voyageurs, où tout est vendu par un Officier préposé par le Magistrat. On attache un tarif à la porte de l'hospice, où le prix de chaque chose est écrit ; et si l'Officier en prend davantage qu'il n'est taxé, ou s'il falsifie le tarif, il est puni de mort. Quant à la maison et aux meubles, ils appartiennent aux bourgeois propriétaires des maison du quartier, qui sont obligés de bien entretenir l'hospice de tous les meubles nécessaires, sans que cela augmente le prix des vivres qui s'y débitent : Vous pouvez croire que les bourgeois en sont fort soigneux, parce que cela leur rend à eux-mêmes la commodité de voyager plus grande.

Vous pouvez bien juger aussi, que l'on ne souffre pas qu'aucune personne reçoive les bourgeois, ou les artisans chez soi, pour se faire traiter ,pour jouer, ou pour d'autres débauches : ces choses sont défendues, à peine de la vie.

Je ne vous explique pas en cet endroit mille choses, qui s'observent exactement en chaque quartier, soit pour l'honnêteté, soit pour la sûreté, soit pour l'ornement des Eglise, des places publiques, des maisons, et des chemins. Et, quoique ce détail fût capable de vous faire admirer l'esprit de notre sage Réformateur, sa prévoyance, et son exactitude ; néanmoins, pour ne vous pas retenir trop longtemps, je crois ne vous devoir plus expliquer en particulier, touchant la disposition de nos villes, que ce qui concerne les Académies publiques.

Académies Publiques

Je suis obligé de vous dire en commençant, qu'il y a toujours sur la principale porte de chacune des Académies, un buste du Prince, qui réforma le pays, et qui le mit par ses sages lois, dans le repos où il a duré depuis. On a voulu par-là perpétuer la mémoire de ce jeune Héros ; et l'on a cru que c'était surtout en ce lieu, qu'il en fallait laisser des monuments. En effet, c'est par l'institution des Académies, qu'il a trouvé le secret de faire de bons citoyens ; et c'est la belle éducation qu'on y donne à tous les enfants, qui nous a si bien accoutumé à toutes les vertus, sans lesquelles on ne saurait aimer, ni conserver le repos de la patrie. Je ne vous parle ni des différentes devises, ni des ornements qui accompagnent pour l'ordinaire le buste de ce Prince, afin que vous ayez plus de plaisir à les voir ; et puis n'ayant que peu de temps à vous entretenir, j'aime mieux l'employer à vous dire les choses à quoi m'engage nécessairement le récit, que je vous fais de nos Académies.

Il y a ordinairement trois cours en chacune.

La première est pour les Officiers.

La seconde est destinée aux Maîtres de l'Académie.

Et la troisième, aux jeunes gens qui y doivent être instruits.

Je ne vous dirai rien en particulier de tous les divers appartements. Mais je dois vous faire remarquer (pour être plus intelligible dans la suite) qu'on met en différents endroits les enfants, selon la différence de leur âge, et qu'il y a pour leurs exercices trois grandes salles, dont chacune a toutes ses fenêtres sur une lice, autour de laquelle sont des galeries, où des Statuaires et des Peintres travaillent ordinairement, et où des Architectes dessinent.

Au-delà des lices, il y a des jardins différents pour les fleurs, les fruits et les plantes : au bout desquels il y a divers logements pour des Chirurgiens, et des Chimistes, avec tous les appartements, et toutes les choses nécessaires aux expériences qu'ils sont obligés de faire. Il y a aussi pour loger le Maître des jardins, les laboureurs, et toutes les autres personnes qui servent au jardinage, à la culture, ou au pâturage. Car vous concevez bien que l'on a donné à chacune des Académies le plus d'étendue que l'on a pu, et qu'il n'y en a point qui n'ait un parc assez considérable, pour en tirer toutes les commodités de la vie. C'est pour cela qu'elles ont presque toutes été bâties aux extrémités des villes : l'on a même recherché avec soin, les endroits où il y avait des eaux en abondance, on a eu soin d'y faire des plants d'arbres ; et enfin, il n'y en a aucune que l'on n'ait mis en état de servir, non seulement à l'éducation des jeunes gens, mais encore au divertissement des citoyens de chaque ville.

Dès que les enfants ont cinq ans accomplis, on les mène au Magistrat, pour les faire présenter au grand Maître de l'Académie. Ils y demeurent nécessairement jusqu'à vingt ans, si quelques notables incommodités ne les en empêchent ; et ils ne peuvent (comme je pense vous l'avoir déjà dit) entrer en aucune charge de l'Epée, de la Robe ou des Finances, ni dans aucune fonction Ecclésiastique, qu'ils n'aient fait ce temps d'exercice.

Il me semble que Monsieur Conrart faisant réflexion sur ce que nous disait l'Ambassadeur, n'a pu s'empêcher de l'interrompre, pour lui dire, qu'il trouvait bien rude d'enlever des enfants si jeune à leurs mères, et que c'était les rendre bien étrangers à leur famille, que de les en ôter si tôt, et pour un si long temps.

Vous trouveriez donc bien plus rude encore, (a répondu l'Ambassadeur) si je vous disais, qu'il n'y a point de mère qui ne nourrisse elle-même ses enfants : mais on est persuadé parmi nous, que la tendresse des mères ne peut que rarement s'accorder avec les bonnes habitudes que les honnêtes gens doivent prendre dès la jeunesse, surtout aux choses pénibles.

D'ailleurs on craint que les domestiques ne leur donnent de fausses impressions, et leur gâtent l'imagination par de mauvais contes.

Enfin, nous croyons qu'il faut élever les enfants pour le bonheur de la patrie, et non pas pour le plaisir de leurs familles ; et en cela, je suis assuré que nous ne nous trompons pas. Car on voit que quand les jeunes gens sont élevés dans la pensée de ne servir que le public, il arrive toujours qu'ils rendent leurs familles heureuses, par l'honneur et le crédit qu'ils acquièrent entre leurs citoyens. Au lieu que les enfant élevés délicatement, et pour le plaisir de leurs parents, s'emportent à leurs passions, et deviennent souvent l'opprobre de leurs familles. Mais, sans examiner cette question, qui me ferait passer les bornes d'un simple récit, et pour vous faire trouver bon que l'on ôte si tôt chaque enfant à sa famille, je n'ai qu'à vous dire succinctement ce qu'on leur fait faire dans le lieu d'Exercices que je vous ai décrit ; et vous avouerez que, quand ils y ont demeuré jusqu'à vingt ans, il sont plus propres à leurs familles, que s'ils n'en étaient jamais sortis.

Exercices des enfants depuis cinq ans jusqu'à dix.

Dès six heures du matin, ils commencent leurs exercices par la prière, et puis on les instruit des choses qui concernent la Religion.

Ensuite, on leur fait réciter les lois qu'ils ont apprises le soir précédent, *Les lois*, a dit, ce me semble Monsieur Conrart, *et pourquoi si jeunes ? Afin qu'ils les sachent plus tôt*, a répondu l'Ambassadeur. Et si la première heure se doit employer au premier devoir de l'homme, qui est de connaître Dieu, la seconde se doit employer au second devoir, qui est de connaître ce qu'on est obligé de faire pour l'Etat ; et je vous dirai une chose qui m'a surpris dans les pays où j'ai passé, que de voir punir, suivant la rigueur des lois, des personnes qui n'en avaient jamais ouï parler.

Car, quand il faudrait supposer que l'on connaît toujours assez les crimes, et la punition que chacun mérite, il faut avouer qu'il y a mille choses pour le régime universel de l'Etat, de la police, et des familles, ou pour le régime particulier de son propre bien, auxquelles on peut manquer bien dangereusement, faute de savoir les lois de son pays, et auxquelles on ne manquerait pas, si on les apprenait de bonne heure. Mais permettez-moi de vous dire ce qui se fait dans l'Académie, sans m'obliger à vous expliquer les raisons pour lesquelles on le fait.

Après que les enfants ont récité les lois, on leur enseigne à parler correctement leur langue ; et tout cela sans les presser, parce qu'ils ont cinq ans entiers pour apprendre les parties d'oraison, qui sont les éléments des langues. S'il m'était permis de vous interrompre, a repris Monsieur Conrart, non pour imputer la méthode que vous avez de donner des leçons de votre langue même, mais pour en louer la coutume, je le ferais avec plaisir. J'ai toute ma vie aimé la langue de mon pays ; et je n'ai presque cultivé que celle-là, croyant qu'il suffisait à tout honnête homme de savoir bien celle de sa patrie, mais qu'il n'était pas permis à un homme qui est un peu du monde, de ne la savoir que médiocrement. Ainsi, l'on ne peut assez approuver le soin que l'on prend chez vous, de montrer aux plus jeunes enfants la langue du pays. Je vois bien que cette connaissance jointe à celle des lois, que vous leur faites apprendre de si bonne heure, en fait bientôt des hommes parfaits ; et je ne doute point que ceux qu'on a tant admirés à Rome et en Grèce, n'aient suivi cette voie, pour arriver aux grandes choses, qu'on leur a vu faire dès leur première jeunesse.

Ce que l'Histoire m'en apprend, a répondu l'Ambassadeur, m'en donne les mêmes idées qu'à vous, mais il me semble qu'il leur manquait bien des vertus que le christianisme nous a découvertes et dont vous verrez qu'on a mêlé bien utilement les instructions à l'éducation des enfants de notre Etat. Mais, pour ne pas interrompre l'ordre de leur exercice journalier, je vous dirai sommairement, comme j'ai commencé, que pour ne rien négliger de toutes les choses nécessaires durant l'heure qui suit celle où on leur a donné quelques leçons touchant leur langue, on leur explique les figures de la Bible et de l'Histoire universelle.

Après cela on les fait lire et écrire, et l'on a grand soin de former leur prononciation en lisant.

On emploie la dernière heure du matin à les faire danser. *Oserais-je prendre la liberté de vous faire encore une question*, a dit, ce me semble, Monsieur Conrart, *Hé ! n'es-ce point fatiguer de si jeunes enfants, que de les obliger à un travail si assidu, et à une attention si continuelle ? Je vois que ceux dont vous nous parlez, sont occupés depuis six heures du matin jusqu'à midi sans aucun relâche, et à des choses qui me paraissent ou très sérieuses ou très pénibles*. Cependant, Monsieur, a répondu l'Ambassadeur, si vous y prenez garde, ces choses sont si bien mêlées, que l'une divertit de l'autre. En la première heure, ils n'ont qu'à écouter, en la seconde ils récitent, en la troisième on ne leur parle que de leur langue, ce qu'on leur propose en la quatrième heure les divertit parce qu'on leur

montre les figures ou de la Bible ou des autre Histoires. Ensuite ils lisent, puis ils dansent : cette diversité fait qu'aucune de ces occupations ne les ennuie, et, comme les mêmes exercices durent pendant cinq années, on les presse si peu sur chacun qu'ils n'ont presque pas de peine à les apprendre, et néanmoins ils se les rendent familiers à force de les répéter.

A midi ils font un repas de peu de mets, et pendant lequel on observe fort leur contenance. On reprend ceux qui mangent trop vite parce que cela est malsain et malhonnête : on veut qu'ils soient très propres en cette action, et on les accoutume à ne manger précisément que de ce qui se rencontre devant eux.

Après le dîner, qui ne dure jamais plus de trois quarts d'heure, ils vont dans les jardins et dans les galeries des Arts. Là, sans les obliger à retenir le nom des simples, des fleurs ou des arbres, il y a toujours quelqu'un de qui ils les peuvent apprendre, et les Artisans leur répondent sur tout ce qu'ils leur demandent touchant les Arts.

A deux heures, ils font l'exercice dans la lice avec de petites armes. Après quoi on leur montre la géographie dans des cartes extrêmement grandes et des globes où les montagnes et les autres élévations sont en relief. Alors on leur donne quelque temps pour faire collation, et puis on les fait composer en leur langue et en latin.

Ensuite ils apprennent par cœur les choses qui concernent les langues, et selon les saisons, il retournent dans les jardins ou dans les galeries des Arts ou dans l'appartement des chimistes et des chirurgiens où quelqu'un leur répond sur ce qu'ils demandent.

Après souper, ils s'entretiennent en se promenant doucement jusqu'à huit heures. Alors ils apprennent les lois par cœur et à neuf heures on les fait coucher après une prière qu'ils font en commun.

Pendant tous leurs exercices on leur fait garder un grand silence. On punit ceux qui frappent ou qui disent des injures, mais on punit bien plus sévèrement ceux qui disent une injure pour une injure ou qui rendent un coup pour un coup, et on leur fait demander pardon aux Maître d'avoir entrepris de faire ce qui n'appartient qu'à eux. On leur apprend surtout à ne point mentir, à se garder les paroles qu'ils se donnent, et à ne les pas donner légèrement, à n'être point jaloux les uns des autres, à se contenter de leurs talents, à reconnaître qu'ils ne les ont pas d'eux-mêmes et qu'ils en doivent toujours user le mieux qu'il est possible.

Vous trouverez peut-être ces leçons un peu sérieuses pour des enfants, et peut-être même les jugerez-vous assez inutiles. Mais si vous faites un peu de réflexion sur la différence qu'il y a pour l'ordinaire entre les enfants de vos Princes et ceux de vos artisans, vous concevrez aisément qu'on n'est jamais si susceptible des bonnes ou des mauvaises impressions que dans la plus tendre jeunesse, et que s'il y a quelque temps où l'on doive parler fort sérieusement avec les enfants c'est dans le premier âge. Je n'entends pas, quand je dis qu'il leur faut parler sérieusement, qu'il ne faille jamais rire avec eux, ni les laisser divertir, au contraire, j'estime que cela est absolument nécessaire. Mais on croit parmi nous qu'on doit examiner leurs moindres actions et leur faire remarquer en chacune ce qu'il y a véritablement de bon ou de mauvais, et c'est ce que j'appelle leur parler sérieusement. Ainsi, lorsqu'il arrive quelque querelle entre eux, on se moque du plus emporté comme du plus lâche, et en toutes les occasion où cela se peut faire à propos, on leur répète qu'il y a plus de cœur à pardonner qu'à se venger, et qu'un homme doit plus à Dieu, à son Prince et à son pays qu'à soi-même. Par ce moyen on leur apprend de bonne heure à connaître en quoi consiste le véritable honneur.

Au reste, on se garde bien, quand on les veut louer d'avoir bien fait, de leur dire qu'il sont de beaux garçons, ni de les dégoûter de faire quelque chose, en leur disant qu'ils sont plus laids après l'avoir fait. On tient que cette manière de les exciter ne leur inspire que de la vanité et que cette fausse gloire ne saurait jamais produire de véritables biens.

On ne leur promet point non plus de beaux habits, ni de bijoux, et souvent on pare de petits singes dont on se moque pour leur donner du mépris de ces bagatelles. Enfin, on ne leur propose jamais de prix, ni pour les exercices du corps, ni pour ceux de l'esprit, croyant que cela ne peut servir qu'à les rendre jaloux ou envieux. Et, comme on doit tout faire par raison, et que les premières pensées qu'on a de chaque chose demeurant toujours les plus fortes dans l'esprit, on tâche de ne leur en donner dans ce bas âge que de très raisonnables. C'est une chose étrange que dans tous les autres pays on ne gouverne les enfants que par leurs passions, comme par le manger, par les beaux habits, par les jouets, ou bien en leur donnant des louanges, en les méprisant, ou en leur promettant des récompenses, et dans celui-ci on ne les gouverne que par raison. Aussi arrive-t-il que les passions sont si fortes dans les enfants qui sont élevés à l'ordinaire, qu'à peine s'aperçoit-on dans toute la suite de leur vie qu'ils aient de la raison. Au lieu que parmi nous on exerce la raison de si bonne heure, que devenant bientôt la plus forte en eux, à peine s'aperçoit-on, quand ils sont un peu avancés en âge, qu'ils aient des passions.

Il m'a semblé qu'à la fin de ce raisonnement, Monsieur Conrart prenant la parole, a dit à l'Ambassadeur en me regardant : *Vous lui faites bien du plaisir de parler ainsi, et je m'assure que s'il vous a tant écouté sans parler, il ne vous interrompra pas pour vous contredire en cet endroit.* Mais souffrez, a-t-il ajouté, l'un et l'autre, que pour résoudre une difficulté qui me vient sur ce que vous dites, je vous demande comment on pourra exciter les enfants, si jamais on ne leur propose de récompense ? il me semble que cela est impossible, et peut-être même que les passions leur ayant été données pour les régir, jusqu'à ce qu'ils aient l'usage entier de la raison, c'est les exposer beaucoup que de ne se pas servir de leurs passions pour leur avancement. A cela, il m'a semblé que Monsieur Conrart continuant de me regarder comme attendant la réponse de moi, je lui ai répondu que si on voulait examiner l'origine des passions, on trouverait peut-être qu'elles viennent toutes en l'âme à l'occasion du corps, et qu'ainsi on pourrait conclure que n'étant utiles que pour lui, il n'y a pas grand sujet d'espérer de nous avancer beaucoup dans la vertu qui ne regarde que l'âme, en nous excitant par les passions qui ne regardent que le corps. Mais que le temps de notre entretien ne permettant pas d'examiner toutes ces questions, je le suppliais de considérer seulement deux choses : L'une, que la raison étant aussi entière dans les enfants que dans les hommes parfaits, ils n'ont besoin que d'expérience, c'est-à-dire de connaître les choses sur lesquelles ils doivent exercer leur raison, et que cela étant, il se fallait bien garder de leur proposer d'abord les moindres choses, telles que sont les objets des passions, comme si elles étaient les meilleures et dignes de leur souhaits.

La seconde, que les enfant se gouvernant aisément par l'exemple (ce qui marque qu'ils réfléchissent beaucoup sur tout ce qu'ils voient) il suffit de leur en donner de bons pour les exciter à bien faire. Que cela me faisait regarder comme un grand trait de sagesse, la coutume qu'on a dans l'Etat réformé, d'ôter de bonne heure les enfants à leurs mères et aux domestiques, pour les mettre dans un lieu où n'ayant que de bons exemples, ils n'ont que faire d'être excités par d'autres moyens. Qu'au reste, s'il était bon de se servir de quelque passion pour exciter un enfant dont le tempérament rendait le naturel un peu dur, c'était de la crainte, parce que cette passion étant en nous pour nous faire fuir ce qui nous est mauvais, il n'était pas dangereux que les personnes qui élèvent des enfants, après leur avoir dit inutilement beaucoup de fois qu'une chose est mauvaise, les fissent punir quand ils s'obstinent à la faire. Car alors les enfants, joignant à l'idée de cette chose le mal qu'elle leur cause, en peuvent concevoir une salutaire aversion qui les fait sages. Aussi a-t-il été dit que la crainte *est le commencement de la sagesse*, mais cela ne peut être dit des autres passions.

Car, encore que dans la suite de la vie on les puisse toutes éprouver salutairement à l'égard de certaines choses, néanmoins il est véritable que dans la première jeunesse on ne

les peut exciter que dangereusement parce que cela les rend trop fortes, et que ne pouvant être excitées que par des objets qui plaisent à cause du bien qu'ils font au corps, on s'accoutume à n'aimer que ce qui lui est bon. Si d'ailleurs on leur propose quelque prix, en leur inspirant comme un bon sentiment qu'il est honnête de vouloir vaincre ses camarades pour l'obtenir, on leur ouvre l'esprit à mille mauvaises pensées, qui peuvent quelquefois donner du divertissement dans leur jeunesse parce qu'elles ne produisent que de petits maux qu'on ne regarde pour lors que comme des gentilleses. Au lieu que dans la suite de la vie on voit que tel qui ne haïssait dans le collège que celui qui avait emporté le prix sur lui, est un ambitieux lorsqu'il est dans le monde, et croit pouvoir haïr tous ceux qui sont au-dessus de lui.

J'étais, comme vous voyez, en belle humeur, et il ne faut pas s'étonner de ces effets d'imagination dans un songe où l'on croit parler des choses auxquelles on pense assez souvent. Mais néanmoins il m'a semblé que ne voulant pas parler plus longtemps devant deux personnes aussi sages que celles devant qui je croyais être, j'ai laissé continuer le vieil Ambassadeur en ces termes. Je suis dans les mêmes sentiments où je vous vois, et je pense que nous n'avons de tyrans au monde que parce qu'on ne sait pas ce que c'est que la véritable gloire. Mais je m'amuserais vainement à des réflexions qui vous sont, à ce que je vois, aussi familières qu'à moi, et je dois songer que vous aimeriez peut-être mieux savoir comment on continue l'éducation de la jeunesse parmi nous.

Pour les jeunes gens depuis dix ans jusqu'à quinze

Sitôt que les enfants ont atteint dix ans, on les met jusqu'à quinze dans la seconde salle. Dès cinq heures du matin, après qu'ils ont satisfait au devoir de la Religion, on les fait composer en leur langue et en latin. Ensuite on leur fait lire les vies des personnes qui se sont rendues illustres par leurs bonnes mœurs ou par de grandes actions. On leur demande le sentiment qu'ils en ont : on leur fait souvent considérer que ce qu'il y a de bon en chacune n'est pas toujours le plus éclatant, et que le véritable honneur ne consiste pas à rechercher de faire des actions extraordinaires mais seulement à faire toujours celles que notre devoir exige de nous quelque pénibles qu'elles soient ou quelque basses qu'elles paraissent. On prend garde surtout à les rendre plus savants dans l'Histoire ecclésiastique et dans celle du dernier siècle de leur pays, qu'en tout le reste.

Cette lecture étant finie, on commence à leur faire juger les différents de leurs camarades suivant les lois qu'il on apprises par cœur, et qu'on leur explique mieux par des exemples qu'ils ont devant leurs yeux, que par de longs discours. On corrige leurs jugements et l'on observe toujours de faire opiner les plus jeunes les premiers : on leur fait expliquer leurs sentiments le plus nettement qu'il est possible. Les plus âgés parlent ensuite et les maîtres les reprennent s'ils ont manqué.

Deux heures entières étant consommées en cet exercice qui est l'un des plus honnêtes et des plus utiles où l'on puisse les appliquer, on les fait monter à cheval ou s'exercer à la course, à la lutte, ou à nager selon le temps, jusques à midi. Et, quoiqu'il semble que cette heure soit malpropre à des exercices si violents, on croit toutefois qu'il est bon d'en user ainsi pour les accoutumer au travail. On observe seulement de ne les mettre aux grands exercices que sur les deux ou trois dernières années du second âge.

Ils dînent à midi et s'en vont jusques à une heure dans les jardins et dans les galeries pour expliquer à de plus jeunes ce qu'ils ont su des Arts et des plantes.

Depuis une heure jusques à deux, ils apprennent la musique. A deux heures on leur montre les mathématiques et l'astronomie autant que ces sciences sont utiles communément : car ceux que leur génie y porte s'y peuvent adonner après les années d'exercices finies.

On leur apprend particulièrement l'arithmétique, les fortifications, les principes des mécaniques, l'usage de la boussole et tout ce qui concerne la marine.

On emploie l'heure suivante aux grands exercices des armes. Ils font collation et puis on leur explique l'anatomie, les cartes, les causes de la nourriture, du mouvement et de tout ce qui se fait en eux par le corps qu'on leur fait distinguer de l'âme d'une manière d'autant plus aisée qu'on ne se sert que de termes communs et que des lumières que chacun a naturellement de ces deux choses. On leur explique aussi l'accroissement des plantes, les divers effets des figures et du mouvement, et généralement toutes les choses qui concernent la science naturelle.

Vers la fin du second exercice, on leur fait faire en ces mêmes heures un cours de chimie. Après quoi, ils apprennent les lois, s'ils ne les savent pas bien encore, ou autres choses, suivant leur génie. Enfin, ils soupent ; ils vont aux galeries ou aux jardins, d'où ils se retirent pour faire réflexion sur ce qu'ils ont fait le jour et sur ce qu'ils ont appris de nouveau, et se couchent comme les autres.

Pour les jeunes hommes depuis quinze ans jusqu'à vingt.

Ils se lèvent à quatre heures : ils étudient le latin dans les meilleurs auteurs, et ceux qui ont du génie pour les autres langues, les étudient jusqu'à sept heures. On emploie l'heure qui suit à la lecture de l'Histoire, et depuis huit heures jusqu'à dix on les exerce à l'éloquence en les faisant parler sur divers sujets et sur tous les différends qui sont à décider entre eux, sur lesquels ils plaident devant d'autres qui jugent. Par les plaidoiries on connaît s'ils sont propres à instruire et à émouvoir, et dans les délibérations, on connaît le fort et le faible de leurs raisonnements. On dit à chacun ce qu'il faut qu'il pratique, pour rendre sa prononciation plus nette, plus forte, plus agréable ou plus hardie, ce qu'il faut faire pour fléchir la voix, pour rendre les mouvements du corps plus souples et plus réglés. On leur apprend la propriété des termes, l'arrangement des choses, ce qui se doit dire avec chaleur ou sans mouvement : surtout, on tâche de leur inspirer l'amour de vérité, le mépris du gain et de la fausse gloire, et on les avertit souvent que le vrai bien, même de ce monde, consiste en l'innocence et en l'intention de n'employer tous les talents que l'on acquiert ou qu'on a de la naissance, et surtout celui de la parole, qu'à faire justice ou à procurer qu'elle se fasse.

Après cela on les fait monter à cheval, courir et lutter. On les fait souvent nager tous vêtus, et quelquefois tous armés : car nous estimons qu'il est inutile de savoir nager si ce n'est pour se sauver en tout état, et pour passer facilement des rivières dont la profondeur fait croire aux ennemis qu'ils font en sûreté.

Dès qu'ils ont dîné, ils vont dans les jardins, dans les galeries et dans les endroits où l'on laboure, pour entendre parler des plantes, des arbres, des fleurs, des manières de labourer et de cultiver, des saisons qui y sont propres, et généralement de tout ce qui concerne les jardins, le labour et le pâturage. Ou bien, ils vont dans les écuries et entendent parler des chevaux, de leurs maladies et des remèdes qui s'y peuvent appliquer : ils apprennent à les brider, à les seller et toutes les choses qu'un bon cavalier doit savoir.

A deux heures, on leur fait une leçon de l'éloquence et de ses causes. Ils s'exercent ensuite aux armes, soit à pied, soit à cheval, et quelquefois sur l'eau.

Après cet exercice, on leur fait une leçon de morale qui consiste principalement à leur faire connaître l'âme et ses passions, le profit qu'on en peut tirer par le bon usage qu'on en peut faire, les maux qu'elles causent quand elles sont les maîtresses, et enfin comment il les faut gouverner en soi-même et dans les autres.

Dès que cette leçon est achevée, ils retournent aux jardins, aux galeries, aux écuries, aux laboratoires et partout où leur génie les mène.

Ils reviennent pour souper et retournent encore à la promenade ou aux galeries.

Enfin, ils se retirent pour faire réflexion sur ce qu'ils ont fait le jour et sur ce qu'ils ont appris de nouveau, finissant la journée comme les autres.

Il est bon que vous sachiez que les plus habiles artisans de l'Académie donnent aux ouvriers qui travaillent pour les bourgeois, deux heures par jour, dans lesquelles ils leur apprennent la raison des choses qu'il font tous les jours, et les redressent souvent dans leurs mauvaises pratiques.

De même, les jardiniers et les laboureurs de l'Académie instruisent les jardiniers et les laboureurs des particuliers, et ces instructions se donnent aux heures que les enfants de l'Académie ne sont ni dans les jardins, ni dans les galeries.

Les jours de fêtes, on fait le matin des actions publiques sur des sujets que le magistrat envoie : tous les habitants, même les femmes de la ville, y assistent.

L'après dîner, on fait des courses et des combats dans les lices ou sur l'eau, et quand il n'y a point de fêtes dans la semaine, on fait ces exercices publics le jeudi.

Je pense vous en avoir assez dit pour vous faire concevoir que les jeunes hommes qui sortent de cette Académie sont d'honnêtes gens et de bons citoyens. Ils savent la religion et la loi de leurs pays. Ils se connaissent eux-mêmes : ils savent, autant que cela est nécessaire, comment est faite la terre qu'ils habitent, et comment est fait le reste du monde, du moins selon qu'il nous paraît. Enfin, ils sont capables de se gouverner eux-mêmes, de conduire leur familles, et même de servir l'Etat quand ils y sont appelés. Et vous voyez que, comme ces Académies sont établies depuis longtemps, il ne doit y avoir parmi nous que d'honnêtes bourgeois. Aussi vous puis-je dire que tous les étrangers qui entrent dans l'Etat réformé sans savoir comment tout le monde y est instruit, s'imaginent toujours que le premier habitant qu'ils rencontrent est le plus honnête homme du pays. Comme il est difficile d'en entretenir aucun des choses ordinaires qu'il ne sache très bien, et qu'il en sait beaucoup que l'on ignore communément ailleurs, ceux qui l'en entendent parler, ne sachant pas d'où cela vient, le regardent comme un prodige. Mais, quand on a un peu demeuré parmi nous, et qu'on a connu plusieurs de nos citoyens, on voit qu'ils sont tous savants en tout ce que les hommes doivent savoir. Et ce qu'il y a de plus agréable, c'est qu'ils sont si accoutumés à la science, qu'ils ne s'aperçoivent point qu'ils en aient quand ils ne voient pas les étrangers. Mais quand il leur arrive d'en recevoir chez eux, ou de faire voyage, c'est alors que par la différence qu'il y a d'eux aux autres hommes, ils sentent ce que peut l'éducation, et l'obligation qu'ils ont à leur sage Réformateur.

Je suis fort trompé, si la longueur de mon récit ne vous a fatigués. J'ai dit pourtant le moins de choses inutiles, qu'il m'a été possible ; et peut-être que, si j'eusse voulu retrancher de mon discours, j'aurais eu peine à vous faire comprendre la disposition générale de l'Etat réformé.

Pendant que je croyais entendre tout ceci, il m'a semblé que le temps se couvrait, et que justement comme l'Ambassadeur finissait, la pluie est tombée si abondamment, que je ne pouvais pas me tirer du lieu où j'étais.

En cet état, j'ai perdu de vue M. Conrart, et les douze Ambassadeurs : et après d'autres peines, que je ne pourrais expliquer j'ai cru vous avoir rencontré, lisant un rouleau de parchemin gâté en plusieurs endroits, et que vous me disiez : C'est grand dommage, les douze Ambassadeurs qui viennent de partir, m'ont dit que le torrent des eaux qui sont tombées tout à coup en ces lieux, avaient emportés avec une partie de leurs hardes, plusieurs rouleaux où leurs lois sont écrites, et je viens de trouver autour d'un arbre celui-ci, qui nous apprendrait de belles choses s'il était entier, mais par malheur il n'y a qu'une partie des lois de l'Etat réformé.

Admirez, je vous prie, jusqu'où va la force de l'imagination ! et combien ce songe est suivi ! Monsieur Conrart s'est retrouvé : nous sommes remontés dans son carrosse ; nous y avons lu vingt-deux lois qui comprennent toute la conduite des familles, et trente-deux autres pour la punition des crimes. Il m'a semblé même qu'après les avoir lues, Monsieur Conrart nous disait : Que j'ai de regret, Messieurs, de ne pouvoir entrer dans cette heureuse terre ! Et que je vous exhorte de bon cœur, vous qui le pouvez, d'y aller apprendre les autres lois qui vous manquent. Il y aurait véritablement de la difficulté à introduire dans des Royaumes fort corrompus un ordre aussi grand et aussi merveilleux que celui de l'Etat réformé ; mais enfin, cela n'est pas impossible.

Un jeune Prince dont l'esprit est grand, dont la volonté est droite, et dont les résolutions sont fermes, en un mot, un Prince comme le nôtre peut aisément faire observer toutes ces choses, et tout de bon, il me paraît qu'il s'y prend comme il faut. Sa naissance, et les suites de sa vie sont aussi pleines de merveilles, et le font ressembler parfaitement au Héros de l'Etat réformé. Il a fait la paix aussi jeune, il use de son repos encore plus glorieusement qu'il n'a fait de ses armes ; il a déjà corrigé des abus qu'on croyait sans remède ; il fait des lois et il n'a pas encore trente ans.

Je pense même qu'avant cet âge, il aura fait d'aussi grandes choses pour nous, et selon nos manières, que celui dont la mémoire est en si grande bénédiction dans l'Etat réformé. Je vois d'ailleurs qu'il fait élever Monseigneur le Dauphin d'une manière à nous faire tout espérer. Vous en pouvez bien présumer par ce que tout le monde publie du cœur et de l'esprit de Monsieur le Duc de Montausier. Mais, comme dans la bonté particulière qu'il a toujours eue pour moi, il m'a découvert une grande partie de ses pensées, je vous puis assurer qu'il ne laissera point prendre de fausses idées au jeune Prince dont il lui a confié la conduite. Il a toute la force qu'il faut pour résister à ce torrent qui emporte la plupart du monde, et surtout les jeunes Princes, à suivre plutôt une mauvaise coutume que la raison ; et si quelqu'un peut trouver de grands moyens pour rendre la France heureuse par l'éducation de toutes les personnes qui la doivent soutenir un jour, c'est de lui sans doute qu'on doit attendre ce secours.

J'étais rempli de ces pensées, lorsque, suivant la coutume que j'ai de réfléchir sur tout ce qui me vient en l'esprit, il m'a semblé fort étrange, et même impossible qu'il fut né en divers temps deux Héros si semblables en tant de choses si extraordinaires, que le Roi et le Prince dont je croyais avoir ouï raconter de si grandes merveilles.

Cette réflexion a commencé à me faire soupçonner que je rêvais ; et puis m'apercevant que je ne savais pas même l'endroit du monde où était situé l'Etat réformé, et que cet Ambassadeur qui devait être d'un pays fort éloigné du mien ne parlait pas néanmoins une autre langue que la mienne, j'ai reconnu, voyant que tout cela n'avait aucune liaison avec le reste de ma vie, que j'avais fait un songe, et non pas un voyage. Et, comme on ne fait en dormant des réflexions de la nature de celle-là que lorsque le sommeil étant près de sa fin n'est plus si pesant, je me suis incontinent éveillé. Si tôt que j'ai pu être en état, j'ai écrit avec toute la vitesse dont je suis capable, les lois que je croyais avoir lues avec vous, de peur de les oublier. Et voyant avec combien de facilité je m'en étais souvenu, j'ai fait dessein de vous en écrire tout le songe.

Nous examinerons ensemble comment on peut imaginer pendant le sommeil tant de choses en si peu de moments, comment elles se peuvent suivre avec tant d'ordre, et d'où vient qu'il faut ensuite tant de temps pour les mettre sur le papier. Si certaines gens savaient que j'en eusse tant perdu à écrire une visionnaire (car si jamais lettre a mérité ce nom c'est celle-ci) ils me blâmeraient.

Pour vous, Monsieur, je sais que vous en aurez d'autres pensées et que plusieurs endroits de mon songe vous feront faire d'utiles réflexions. Quand ma lettre ne servirait

qu'à vous divertir, je ne tiendrais pas mes peines perdues, et j'en serais trop payé si elle avait fait rire Monsieur Conrart.

Des moyens de rendre un Etat heureux

Il faut toujours avoir en vue ce qu'il y a de plus parfait ; et bien qu'on ne doive pas espérer d'y parvenir, il faut au moins y tendre, si l'on veut suivre le plus droit chemin.

I) de là il suit que, si l'on veut trouver les moyens les plus sûrs pour régler un Etat, il faut considérer d'abord ce qui le peut rendre parfaitement heureux.

II) Ensuite, il faut considérer entre toutes les choses, qu'on voit être nécessaires au bonheur parfait de cet Etat, celles qu'il a déjà, et celles qui lui manquent.

III) Et enfin se servir de celles qu'il a, pour lui procurer, autant qu'on le peut, celles qu'il n'a pas.

Un Etat est à plusieurs villes, ce qu'une ville est à plusieurs familles, et ce qu'une famille est à chacune des personnes qui la composent. Si bien que, pour voir jusques dans le principe, ce qui peut rendre un Etat parfaitement heureux, il faut voir ce qui rend une famille heureuse.

Une famille se peut prendre de deux manières : ou comme elle devrait être dans le pur état de la nature, ou comme elle peut être, quand il y a du mélange. J'appelle état naturel de la famille, celui où elle est, quand elle n'est composée que de celui qui en est le chef, et de ceux qui sont descendus de lui, et je dis qu'il y a du mélange, lorsque d'autres personnes y sont admises, ou par hospitalité, ou pour y rendre service.

Dans le premier état, une famille est heureuse, lorsqu'il s'y trouve quatre choses. La première, quand la puissance n'y est pas divisée, et que tous les descendants de celui qui en est le chef, lui sont parfaitement soumis. La seconde, lorsque chaque particulier de la famille traite les autres particuliers, comme il veut en être traité, et qu'il aime beaucoup plus la commodité de toute la famille que la sienne. La troisième, lorsque le chef est bien persuadé qu'il n'est puissant sur sa famille, que pour la rendre parfaitement heureuse, et non pas pour en faire tout ce qu'il lui plaît. La quatrième, lorsque pour règle de sa conduite, il n'a que l'Evangile, et qu'il le fait garder exactement.

Dans le second état, la famille est heureuse. Premièrement, lorsqu'on y traite les étrangers ou les voisins, comme on voudrait en être traité : en un mot, quand on leur témoigne autant d'amitié que s'il étaient de la famille. Secondement, lorsqu'on traite les serviteurs comme ayant compassion de leur état, et comme on voudrait être traité dans une semblable servitude. En troisième lieu, lorsque les serviteurs ont une entière soumission au chef et un grand respect pour tous ceux de la famille.

Dans ces deux états, tandis que tout va de la sorte, la famille est heureuse : le chef n'a pas même besoin de se servir de sa puissance. Mais, comme il n'y a point d'homme parfait, et qu'il manque toujours quelque chose à chacune des personnes qui la composent, il faut que chaque particulier veille toujours sur soi-même pour se corriger, et que le chef, outre cette exactitude à veiller sur soi-même, veille sans cesse sur les autres.

Tellement que le chef doit avoir de grandes qualités naturelles, et pratiquer continuellement toutes les vertus. Mais celles qui lui sont le plus nécessaires, sont :

Le discernement pour connaître à quoi chaque personne de la famille doit être employée, et comment elle peut être conduite.

La prévoyance pour prévenir les troubles.

La justice pour régler les différends et pour punir le mal.

La douceur pour supporter les défauts.

Le bon ménage pour conserver les biens.

Et l'adresse pour en acquérir par les voies légitimes.

Il ne peut exercer ces choses, s'il n'a puissance sur tous les particuliers, et si la famille est fort grande, il faut que, sans diminuer cette puissance, il la communique selon certaines limites, et avec subordination. Il pourra, par exemple, choisir entre ses enfants ceux qui auront

le plus de talent pour la culture des terres, et les pâturages, leur donner un certain nombre suffisant de serviteurs, et mettre encore entre ses enfants ou ses serviteurs certains degrés de subordination, qu'il réglera par l'âge et la suffisance.

Il en emploiera d'autres au commerce, d'autres à faire les affaires du dedans, d'autres à celles du dehors, d'autres à manier les deniers que le pâturage, le labeur et le commerce produisent, d'autres à instruire les jeunes aux choses, auxquelles ils sont propres, et sur toutes à la Religion, d'autres à régler les différends qui arrivent entre les enfants ou les serviteurs, par querelles ou par intérêt, et d'autres à défendre les biens et les personnes de la famille. Mais il doit être fort soigneux d'examiner la conduite de ceux à qui il commet celle des autres, en se faisant rendre compte de l'état des terres, et du pâturage, du commerce, des affaires du dedans, et du dehors, de la recette et de l'emploi de l'argent, de l'instruction des jeunes gens, de la justice qu'on rend dans la famille et de la bonne garde qu'on y fait. Il doit même souvent écouter les plaintes qu'on lui fait contre ceux qui ont les principales administrations.

Si plusieurs familles semblables se joignant viennent à composer une ville, chaque chef de famille retenant la puissance dans sa famille, sera soumis à celui qui aura le gouvernement de toute la ville, et chaque famille devenant alors, à l'égard de la ville, ce que chaque particulier est à l'égard de la famille, il faudra que chacune contribue à maintenir la ville, et qu'il y ait des juges, des soldats, des biens et des écoles pour le public. Tout cela sera soumis au gouverneur, qui examinera la gestion des principaux, comme chaque chef de famille examine celle des administrateurs de sa famille. Mais comme chaque particulier de famille deviendra sujet à la puissance publique de la ville, il aura deux sortes de devoirs : la première regardera les devoirs de la famille, la seconde ceux des citoyens. Et, comme chaque famille doit plus à la ville qu'à soi-même, chaque particulier doit plus aussi à la ville, qu'à sa famille.

Enfin, si plusieurs villes se joignant, viennent à composer un Etat ou Royaume, chaque gouverneur sera soumis à celui qui aura la conduite de tout le Royaume : et il faudra que chaque ville contribue à maintenir cette puissance royale qui sera absolue pour faire garder les lois, pour faire la guerre, pour ordonner les levées, etc.

Chaque ville doit plus au salut du Royaume, qu'à soi-même. Et ainsi chaque particulier du Royaume a trois devoirs. Ceux de la famille, qui sont préférables à sa commodité particulière ; ceux de la cité, qui sont préférables à ceux de famille ; et ceux du royaume, qui sont préférables à tous les autres.

Celui qui, à cause du gouvernement de tout le Royaume, portera le nom de *Roi*, se regardera comme obligé à remplir différents devoirs. Premièrement, celui de particulier, c'est-à-dire d'homme qui comme tous les autres doit plus au Royaume qu'à soi-même. Celui de chef de famille, qu'il doit moins considérer que le salut du Royaume. Et celui de Roi, qui l'oblige à faire tout ce qui dépend de lui pour rendre le Royaume heureux.

Pour cela il doit prendre garde à deux choses principalement. La première, à donner toujours bon exemple en ce qui regarde sa vie particulière et le régime de sa famille : car de là dépend la bonne vie de tous ceux qui sont soumis à sa conduite, et le bon régime de leurs familles ; joint qu'à peine osera-t-il punir le mal dans les autres, s'il le commet lui-même.

La deuxième, de ne faire aucune dépense pour lui-même ou pour sa famille ou pour les choses qui regardent sa dignité, que sur le bien domanial de sa Couronne.

Quant aux biens des villes et des particuliers, il en est le maître absolu, non pour en faire ce qu'il lui plaît, mais pour en faire tout ce qui est utile ou nécessaire au bien du Royaume. Et, bien qu'on doive aveuglément lui en laisser la disposition, il ne doit en user que pour la commodité, l'utilité, ou la nécessité publique.

De même, il est maître des particuliers, c'est-à-dire qu'il les peut employer à tout ce qu'il lui plaît, et même les envoyer à la guerre. Mais il ne les doit exposer que quand il s'agit du bien de l'Etat.

Il peut aussi faire des lois, des levées, des guerres et des traités.
Il ne peut néanmoins aliéner sa Couronne.

Justice

Il peut faire de nouvelles lois : mais, comme il ne pourrait aliéner sa couronne, c'est-à-dire soumettre le royaume à la puissance d'un autre sans le consentement de tous les ordres du royaume ; il n'en peut aussi changer l'ancien droit si tous les ordres ne le veulent conjointement avec lui.

Il doit la justice au public et aux particuliers par lui immédiatement ou par les juges qu'il préposé.

Ces juges ne se peuvent dispenser de garder les lois ; et le principal soin du Roi est de savoir si la justice est bien administrée en écoutant sérieusement les plaintes de tout le monde et en faisant sévèrement punir ou le juge qui a malversé ou celui qui s'en est plaint mal à propos. Il doit prendre garde de ne faire pas toujours examiner ces plaintes par les mêmes personnes de peur qu'elles ne s'entendent pour le tromper.

Il est bon que des personnes choisies aillent tout les ans dans les Provinces pour ouïr les plaintes : mais il ne faut pas que le même aille deux années de suite dans la même province, ni qu'il y mène sa famille : et il faut qu'on écoute les plaintes qu'on ferait contre lui s'il avait malversé.

Le Roi doit toujours entendre par lui-même le rapport de ceux qu'il envoie dans les Provinces, et les plaintes qu'on fait contre eux.

Finances

Il a son revenu pour sa famille.

Le domaine de la Couronne pour soutenir l'éclat de sa dignité.

Les levées pour soutenir les dépenses ordinaires, comme de payer ceux qui servent à rendre la justice qui doit être gratuitement faite aux particuliers, et les soldats des garnisons, ou les troupes qu'on doit toujours tenir prêtes pour les occasions pressantes ; d'entretenir les ponts, les chaussées, etc.

Et les dépenses extraordinaires comme les guerres, les travaux publics, etc.

Il faut qu'il y ait toujours un grand fonds tout prêt parce que les occasions peuvent être pressantes et qu'il y va souvent du salut de l'Etat : joint que quand on fait des levées à la hâte, on ne le peut jamais faire avec cette justice qui veut qu'on épargne les faibles et que d'ailleurs on use de sévères contraintes qui font souvent plus de tort aux Provinces que la levée même.

Il faut que les levées se fassent sur les particuliers par les personnes que le peuple même élit, et que les Officiers que le Roi prépose dans les villes, les reçoivent des élus pour les porter aux receveurs généraux des Provinces et de là au trésor.

Il faut que les envoyés dans les Provinces écoutent les plaintes contre les receveurs et celles des receveurs contre les élus, et que le Roi soit exact à entendre le rapport des envoyés, qu'il fasse compter tout les ans le garde du trésor, et que les envoyés fassent compter les receveurs tous les ans.

Il faut punir de mort tout vol de finance, et toute exaction.

Guerre

Le Roi la doit faire justement, et dès qu'il la fait, les peuples la doivent croire juste.

Une guerre ne peut être juste que quand l'intérêt qui l'a fait entreprendre est important à l'Etat, quand les ennemis doivent y satisfaire, quand on ne peut les y obliger autrement que par les armes, quand on voit qu'ils se préparent à entrer dans le royaume, qu'il font des ligue et qu'ils se feront trop forts si on ne les prévient, qu'ils ont enfreint les traités etc.

Les soldats doivent être bien payés et suffisamment pour ne point être obligés à faire des désordres qui ruinent plus une Province en un mois que si on faisait sur elle dix fois plus de levée et que les soldats ne tirent de profit de leurs violences.

Il faut punir de mort ces exactions.

Il faut que les soldats campent toujours et qu'ils s'accoutument à porter ce qu'il faut pour camper, surtout dans le royaume, pour ne pas incommoder les villes.

Paix

Le Roi peut faire la paix : mais il la doit inviolablement garder après l'avoir jurée.

S'il est plus raisonnable de partager le Royaume entre les frères, que de le laisser à l'un deux.

I) <i>Les frères étant nés d'un même père, doivent avoir mêmes droits à la succession</i>	I) Il ne faut pas regarder en matière d'Etat ce qui est le plus convenable aux enfants d'un même Roi, mais ce qui est convenable au royaume.
II) <i>Il n'y a rien de si injuste que de rendre des fils de Souverain, sujets de leur frère.</i>	II) En ce cas, les frères ne deviennent pas sujets, ils l'étaient de leur père ? et l'un d'eux cesse de l'être.
III) <i>Une Puissance balancée n'est pas si sujette à se tourner en tyrannie.</i>	III) Il vaut mieux souffrir d'un seul, que de plusieurs.

Suppose qu'il n'en fallut qu'un pour commander à tous, n'est-il pas mieux de choisir le plus capable des frères que l'aîné, supposé qu'il ne soit pas le plus capable ?

I) <i>S'il faut se soumettre, on se doit soumettre au plus raisonnable et non au plus vieil.</i>	II) Le plus vieil doit être le plus raisonnable, et si cela n'est pas, on le doit regarder comme celui à qui Dieu donne le premier un droit qui ne peut dépendre de l'élection des hommes sans les exposer à mille guerres.
--	---

Supposé qu'il faille, pour éviter les guerres, se soumettre à l'aîné, faut-il qu'il soit tout puissant ?

I) <i>On ne peut manquer d'être malheureux sous un Prince tout puissant, s'il arrive qu'il soit ou méchant ou insensé</i>	I) On ne saurait manquer d'être malheureux sous un Prince, fût-il tout bon et tout sage, quand il n'est pas tout puissant. Il empêchera bien les maux qu'il pourra empêcher, mais ceux auxquels il ne pourra rien, deviendront extrêmes.
II) <i>On n'a jamais été si malheureux que sous les tyrans parce qu'ils ne voulaient pas que rien leur résistât.</i>	II) Quand un Prince voit que rien ne lui résiste, il ne fait plus de si grands maux, et les plus grands qu'on fasse sont ceux qu'on fait pour régner

Tout cela est vrai. Par les exemples et par les raisons.

Auguste, ce qu'il a fait pour régner. Ce qu'il a fait étant établi.

- I) Il faut toujours établir la Royauté sur des raisons générales, et le bien public veut que, sans considérer ce qui est, on suive ce qui doit être.
- II) L'aîné n'est pas toujours le plus sage, mais il le doit être, et c'est toujours lui qui étant né le premier a eu le premier droit à l'Empire.
- III) Si l'on donnait au plus sage, le plus fol souvent le prétendrait être, cela ferait une guerre civile, et c'est le plus grand mal d'un Etat. Au lieu que déférant à l'aîné, on n'a plus à contester.
- IV) Si l'on partageait, la puissance s'affaiblirait, et outre que les frères se font la guerre, chacun d'eux est plus faible contre l'étranger et contre ceux des sujets qui se veulent révolter.

- V) Si le Prince n'est tout puissant sur ses sujets, ils font des résistances qui causent des guerres.
- VI) Si le tout puissant est très méchant, il ne se peut emporter qu'à des débauches et à quelques cruautés contre des particuliers, mais jamais il n'a la pensée de détruire tout l'Etat.

Maximes tirées de l'Histoire

I

Un prince doit toujours respecter la mémoire de son père, la bienséance le veut, et souvent l'intérêt.

Philippe Roi d'Espagne, après avoir fait brûler le fantôme de Constance Ponce, confesseur de Charles Quint son père, voulut aussi faire le procès à la mémoire de ce Prince pour hérésie. Mais on lui représenta qu'il n'aurait aucun droit à la couronne s'il se trouvait que son père fût mort hérétique, et qu'en ce cas, la résignation qu'il lui avait fait de ses Etats, serait nulle, cela seul l'empêcha de faire condamner la mémoire de son père.

II

C'est une faute que de prendre pour sûreté la parole d'une personne qui n'est pas maître de la tenir.

En mille cinq cent soixante, Castelnau et les autres conjurés contre les Guises, furent assiégés dans Nozé par Jacques de Savoie Duc de Nemours qui, ne pouvant les avoir de force, les en tira par belles promesses, leur disant qu'il les mènerait au Roi même, et qu'ils ne seraient point mis prisonniers. Ils devaient prendre garde que François II ne suivant que les mouvements des Guises ne tiendrait jamais cette promesse. En effet, dès que Castelnau et ses compagnons furent arrivés, les Guises les firent emprisonner, et le Duc de Nemours crut en être quitte en disant : *je n'y puis rien*. Il ne devait donc pas promettre.

Cet exemple fait voir aussi que tout est exposé quand un Prince a la faiblesse de se laisser gouverner en tout.

III

Un Prince, quelque jeune et quelque malhabile qu'il soit, obtient toujours quelque titre honorable quand il est de bonnes mœurs.

François II s'il n'eut de grande vertu, mérita au moins d'être appelé *le Roi sans vice*.

IV

Il est difficile d'user de beaucoup d'artifices lorsqu'on gouverne, sans être soupçonné de bien des crimes que souvent on ne commet pas.

Catherine, mère de François II, avait tant employé d'artifices pour se maintenir dans le gouvernement contre les Guises et les Princes de France en favorisant toujours le parti le plus faible pour le mettre en état de balancer l'autre, que la plupart voyant les Guises au-dessus de tout, si le Prince de Condé eut été décapité, et que cette exécution avait été empêchée par la mort subite de François II, crurent que Catherine avait avancé la mort du Roi pour sauver le Prince de Condé, et qu'elle n'avait sauvé ce Prince que pour balancer le crédit des Guises.

V

Les Princes croient trop légèrement ceux qui s'empressent autour d'eux pendant qu'ils règnent, et s'ils regardaient ce qui est toujours arrivé après la mort de leurs semblables, il ne croiraient pas si légèrement toutes les protestations qu'on leur fait pendant qu'ils vivent.

De tant de grands Seigneurs qui étaient à la cour de François II quand il mourut, il n'y eut que Sausac et la Brosse qui avaient été ses gouverneurs, et l'Evêque de Senlis, qui prissent soin de ses funérailles. Jamais les Guises, eux qui avaient fait

sonner si haut leur zèle pour le service de ce Prince et qui étaient redevables de tant de biens à sa bonté, ne songèrent à lui rendre ces derniers devoirs. Cela leur fut reproché, et l'on trouva sur le poêle qui couvrait le corps du Roi, un billet avec ces mots : *Tanneguy du Castel, où es-tu ?* Ce Tanneguy est celui qui revint pour faire les funérailles de Charles VII son bienfaiteur, sans craindre le ressentiment de Louis XI.

VI

Il n'y a point maux que ne cause l'ambition d'une personne qui veut toujours gouverner parce qu'elle a commencé à gouverner.

Catherine se servait tantôt du parti huguenot et tantôt du parti catholique, ne favorisant l'un et l'autre qu'autant que les chefs lui semblaient utiles à son dessein. Cependant les choses vinrent à tel point qu'ayant servi à fortifier peu à peu tous les deux, ils furent en état d'éclater et se rendirent maître de tant de places, que, partageant toute la France, elle se vit presque en état de n'avoir aucune retraite sûre ni pour son fils, ni pour elle. En d'autres occasions, elle ne voulut jamais consentir à terminer les différents par la prise [du] Prince de Condé. Il s'était rendu légèrement dans un endroit où elle était en puissance de l'arrêter, cependant elle le laissa aller. Et, après la prise de Bourges par le Roi et le Duc de Guise, on n'avait qu'à envelopper le Prince dans Orléans, mais elle n'y voulut jamais consentir et fit résoudre qu'on irait à Rouen.

VII

On ne doit pas croire qu'on soit fort aimé pour avoir une grosse Cour dans la prospérité.

Lorsqu'on donna la bataille de Dreux, les huguenots eurent d'abord tant d'avantage que plusieurs des catholiques croyant leur parti défait en apportèrent la nouvelle jusqu'à Paris, et dès ce moment la Duchesse de Guise qui avait une grosse Cour se vit abandonnée de tout le monde. Comment ceux qui l'avaient si tôt abandonnée purent-ils se montrer à elle le lendemain qu'on apprit que les catholiques avaient gagné la bataille ?

VIII

Avec la résolution qu'il faut avoir lorsqu'on veut se maintenir entre deux partis puissants, il faut avoir bien de la souplesse dans les changements, et souvent cette souplesse est un grand mal.

Quand la fausse nouvelle de la défaite des catholiques vint à Paris, la Reine Catherine, sans s'émouvoir, dit à ceux qui se trouvèrent présents quand elle la reçut : *Hé bien, il faudra donc prier Dieu en Français !* et se mit à caresser les amis du Prince et des nouvelles opinions. Le lendemain sachant la vérité, elle fit faire des feux de joie et envoya (à regret, disait-on, mais pourtant de la meilleur grâce du monde) le commandement de l'armée au Duc de Guise.

IX

Le zèle qui porte à mal faire ne peut venir que d'une fausse religion.

Ce qui fit Poltrot de Méré, lorsqu'il tua le Duc de Guise pour sauver le parti huguenot, le montre bien. Le Duc avait pardonné à un pareil attentat, et ce Prince voulut, en lui pardonnant, montrer la différence qu'il y avait entre sa religion et celle de ce huguenot.

X

Il y a de l'injustice à faire de mauvais jugements sur des apparences, pour fortes qu'elles soient.

On avait cru que le Duc de Guise était cause du désordre de Vassy, et il y avait quelques apparences qui semblaient favoriser cette croyance. Cependant, ce Prince assura en mourant que cela n'était point, et ce qui fait croire qu'il disait la vérité, c'est qu'il mourait si chrétiennement que pour empêcher qu'on ne vengeât sa mort, il conseillait la paix avec l'Amiral qu'on soupçonnait d'avoir été l'auteur de sa mort.

XI

Il faut, tout au plus, quand une extrême nécessité le veut, tolérer l'exercice d'une fausse religion, mais il ne faut, pour quoi que ce soit, accorder des privilèges ou de exemptions à ceux qui la professent.

Aussi, lorsqu'on fut contraint de tolérer la religion prétendue réformée en France, ne voulut-on jamais souffrir que les prétendus réformés fussent exempts de dîmes. Si cela eut été, la plupart des gens de la compagnie se fussent mis de leur parti pour épargner la dixième partie de leur revenu.

XII

Il ne suffit pas de préparer du secours à des assiégés, mais il faut leur faire savoir par des voies promptes qu'on leur en a préparé afin qu'ils ne se découragent pas avant que le secours soit arrivé.

Elizabeth Reine d'Angleterre qui avait surpris le Havre, et qui sut que le Roi de France l'assiégeait, se contenta de faire préparer une flotte de soixante gros vaisseaux et d'en envoyer les nouvelles par dix-huit cents hommes qui ne purent arriver à la vue du Havre que le lendemain de la composition qu'en avait fait l'Amiral d'Angleterre. Si on lui eut envoyé quelques barques dès qu'on prit le dessein de le secourir, il n'aurait pas rendu cette place.

XIII

Il ne faut jamais se fier aux traités qu'on fait, à condition de rendre des places quelque temps après, parce qu'on trouve toujours de quoi les éluder, et que ce qu'on a accordé pour y parvenir est autant de perdu.

Ainsi, Henri II promit par le traité de mille cinq cent cinquante neuf, fait avec l'Angleterre, de rendre Calais dans huit ans. On s'en moqua sous Charles IX et l'on prétendit que les Anglais avaient fait des entreprises sur les Français contre la foi du traité par lequel on avait promis de ne rien entreprendre de part ni d'autre.

XIV

Il est dangereux de permettre aux Seigneurs particuliers d'être armés.

Le Cardinal de Lorraine avait obtenu de Charles IX permission d'avoir des gardes dans un temps où il était défendu à tous les particuliers d'aller armés. Le Maréchal de Montmorency gouverneur de Paris, ne le put souffrir, et lui ayant fait dire de faire mettre à ses gardes les armes bas sans qu'il voulut déférer à cet ordre, le chargea en passant dans la rue Saint Denis, ce qui pensa soulever tout Paris et renouveler la guerre.

XV

Il n'y a rien de plus propre à cacher les grands desseins que d'en faire le projet dans des occasions où il semble qu'on ne pense qu'à se divertir.

Catherine fit croire à tout le monde qu'elle n'avait fait le voyage de Bayonne que pour voir Isabelle sa fille, et l'on crut par tant de bals, de carrousels et de divertissements qu'on donna à cette Princesse que Catherine ne pensait qu'à la divertir. Mais, pendant que toute la Cour ne pensait qu'à ces divertissements, et que les protestants, aussi bien que les catholiques en prenaient leur part, Catherine méditait avec le Duc d'Albes un secrète alliance entre la France et l'Espagne pour ruiner les protestants.

XVI

Souvent, après avoir fait secrètement un grand projet, on en ruine l'exécution en lâchant quelque mot qu'on croit n'être pas entendu.

Ainsi le Duc d'Albes, après les conférences qu'il avait eues avec la Reine, dit, à une occasion, que *la tête d'un saumon valait mieux que toutes les grenouilles d'un marais*, ce qui réveilla les protestants et leur fit croire qu'il avait conseillé à Catherine de se saisir de leur chef. Et depuis ce temps, ils se défièrent tellement d'elle qu'elle ne put prendre aucune mesure avec eux.

XVII

La religion est le plus odieux prétexte qu'on puisse donner à une cruauté.

En mille cinq cents soixante huit, les Espagnols jaloux de l'établissement des François dans la Floride, prirent le fort Charles qu'on y avait fait bâtir, et déchirèrent tous les Français par morceaux, après leur avoir crevé les yeux, disant qu'ils les traitaient ainsi non comme Français mais comme Luthériens.

XVIII

Dieu permet ordinairement que les grandes cruautés soient sévèrement punies.

Dès que les Espagnols se furent rendu maîtres de la Floride, quelques barbares du pays, qui gémissaient sous leur tyrannie, s'étant joints à une troupe de Français étrangement résolus, entrèrent du premier assaut dans le fort. Tout ce qui s'y trouva d'Espagnols furent assommés ou pendus avec cet écriteau qu'on mit au-dessus de la potence, *non comme Espagnols mais comme Corsaires*.

XIX

Souvent Dieu permet qu'un particulier soit offensé, et fait servir son ressentiment à une vengeance publique.

Le conseil de Charles IX n'était pas d'avis de venger le massacre fait des François dans la Floride, et ce fut un Gascon nommé Dominique de Bourges, qui offensé de ce que les Espagnols l'ayant pris autrefois dans les guerres d'Italie, l'avaient mis en galère, vendit son bien et mena deux cents Français à ses dépens jusqu'à la Floride où, se joignant aux barbares, il vengea son affront et celui de sa patrie.

XX

On ne viole point impunément une alliance, et il n'y a point d'intérêt qui puisse autoriser ce qu'on fait contre le droit des gens.

Les Portugais sachant que Bertrand, fils de Montluc, était en mer pour aller faire des forts dans le Royaume de Navicongo où l'on voulait établir un commerce qui leur ferait tort, et voyant qu'il faisait descendre quelques-uns des siens en l'île de Madère pour faire de l'eau, les repoussèrent à grands coups de canon sans considérer l'alliance qui était entre eux et les Français. Bertrand, indigné d'un traitement qu'il devait si peu attendre, mit huit cents hommes à terre, alla droit à eux, tandis que son

frère les coupait par derrière, les enveloppa et les tua tous ; il marcha jusqu'à la ville qui donne le nom à toute l'île, et la saccagea.

XXI

Il ne faut pas toujours porter sa vengeance à l'excès, surtout quand on peut faire autrement ou que le lieu où l'on l'exerce est saint.

Montluc se devait contenter d'avoir pris la ville et donner lieu à quelque reste de garnison, retirée dans la grande église, de demander composition. Il fut impatient, et les voulut forcer dans cette église, il y reçut un coup dont il mourut.

XXII

Il ne faut pas appeler miracle ce qui est extraordinaire et qui arrive à propos pour sauver de quelque péril.

Quand le Prince de Condé, chef de huguenots, se sauva de Noyon en Bourgogne, il eut à peine passé la rivière à gué vis-à-vis de Sancerre, que les troupes du Roi parurent sur le bord qu'il venait de quitter et se préparaient à passer par le même gué le lendemain matin, mais elles en furent empêchées par un crue d'eau qui survint subitement pendant la nuit. Les huguenots dirent que c'était un miracle.

XXIII

C'est rendre un grand service à l'Etat que de tuer en guerre celui qui s'élève contre le Prince légitime, sous quelque prétexte que ce soit. Mais c'est commettre un meurtre exécrable que de tuer un chef de parti qui s'est rendu et qui ne combat plus.

Ainsi, Montesquiou, capitaine des gardes du Duc d'Anjou, eût fait une belle action s'il eut tué le Prince de Condé, chef du parti huguenot, dans un combat, mais il commit une lâcheté en tuant ce Prince, assis près d'un buisson, tout blessé et se confiant en la parole de deux gentilshommes auxquels il s'était rendu.

XXIV

Quelque excellent que soit un sujet, il déplaît à son Roi quand il pense à s'en allier de trop près.

Charles IX aimait le jeune Duc de Guise et le considérait comme un Prince de grande valeur, mais sitôt qu'il s'aperçut que ce Prince aimait Marguerite de France sa sœur, il commanda à Henri d'Angoulême, son frère bâtard, de le tuer. Ce que le Duc évita en épousant Catherine de Clèves.

XXV

C'est abuser de l'autorité que de donner des ordres pareils.

Un Roi peut empêcher que sa sœur n'épouse un de ses sujets, mais il ne doit pas se porter à une si étrange extrémité.

XXVI

Il ne faut jamais proposer que des affaires faisables, et la chose du monde qu'il faut le moins faire servir à l'ambition est un mariage où l'âge est disproportionné.

Catherine avait envie de faire Charles IX Roi d'Angleterre en lui faisant épouser Elisabeth. Elisabeth, sur la proposition qu'on lui en fit, dit que Charles IX était trop grand et trop petit : trop grand Roi pour aller dans un autre Royaume, et trop jeune pour épouser une femme de trente huit ans lorsqu'il n'en avait que vingt un.

Il épousa une autre Elisabeth, fille de l'Empereur Maximilien II.

XXVII

Il ne faut pas, après avoir fait connaître qu'on sait qu'une affaire n'est pas sortable, en écouter une qui l'est moins.

Elisabeth Reine d'Angleterre, après avoir témoigné qu'elle ne pouvait écouter les propositions de mariage de Charles IX écouta celles qu'on lui fit pour le Duc d'Anjou qui, étant son puîné, était d'un âge plus disproportionné à celui de cette Reine, et ce mariage ne fut rompu que par le massacre de la saint Barthélemy. Il est vrai qu'on peut dire, que si le Duc d'Anjou était plus jeune [que] Charles IX, il n'était pas Roi de France, et c'était politiquement le plus grand empêchement qu'il y eut au mariage de lui et de la Reine d'Angleterre.

XXVIII

Les prétextes de la guerre n'en sont presque jamais les véritables motifs.

Selim, après la mort de Soliman son père, fit dessein sur l'île de Chypre. Il disait que c'était pour bâtir des Mosquées, et que le Muphti lui avait fait connaître qu'il n'en pouvait faire que dans un pays conquis sur les Chrétiens. Cependant il ne considérait l'île de Chypre que parce qu'il y croissait d'excellents vins, et faisait en effet, quand il conquit cette île, une action contraire à sa religion qui défend l'usage du vin. Il voulut encore prétexter la rupture qu'il faisait avec les Vénitiens, en disant que Chypre était une dépendance de l'Egypte que ses prédécesseurs avaient conquis sur les Mamelouks, comme si la violence avec laquelle ils avaient usurpé une partie des Etats des Mamelouks était un titre pour conquérir l'autre.

XXIX

La perfidie des Turcs est une des causes de leurs conquêtes, et comme ils en font un acte de religion, on ne doit jamais s'y fier.

L'exemple de Selim qui rompit sans cause l'alliance qu'il avait avec les Vénitiens, en disant que Chypre était une dépendance de l'Egypte, le montre ; et Mustapha qui commandait son armée en Chypre, trouvant que la capitale avait trop résisté, ne feignit pas, après avoir reçu Bragadin qui en était gouverneur, à composition, de le faire écorcher tout vif. Il faut, après de semblables traitements, que les gouverneurs de place soient bien zélés pour faire de longues résistances.

XXX

Celui qui a assez de cœur et de religion pour défendre une place jusques à l'extrémité contre des infidèles dont il connaît la cruauté, en a toujours assez pour souffrir le martyre le plus cruel.

Ce même Bragadin qui s'exposa tant de fois pour défendre la capitale de Chypre, souffrit avec tant de constance tous les tourments que Mustapha lui fit endurer qu'on peut dire qu'il triompha de la perfidie et de la cruauté de cet ennemi.

XXXI

Une autre cause de la facilité que les Turcs ont de conquérir et de conserver leurs conquêtes est le peu d'intelligence des Princes chrétiens.

Famagouste fut prise presque à la vue de deux cent vingt-cinq galères, de six galéasses et de vingt-cinq gros navires de Chrétiens dont les chefs, au lieu de secourir cette place, s'amusaient à contester pour les rangs.

XXXII

Quand les chrétiens se sont entendus, les Turcs on toujours été battus.

Cela se voit en cette même guerre où, dès que dom Juan d'Autriche qui commandait l'armée espagnole, Marc Antoine Colonne qui commandait celle du Pape et Sébastien Venier qui commandait celle des Vénitiens furent d'accord, ils gagnèrent cette victoire si mémorable de Lépante où les infidèles furent entièrement vaincus, cent dix-sept de leurs galères prises, plus de vingt coulées à fonds, vingt-cinq ou trente mille de leurs soldats noyés, près de quatre mille faits prisonniers et tous leurs chefs tués, à la réserve du Bassa Porthau qui se sauva dans un esquif à Lépante, et d'un vieux capitaine qui sauva trente-deux galères de tout ce prodigieux armement des Turcs.

Cependant la mésintelligence des chrétiens remit les affaires en tel état, qu'après un si grand succès, le Vénitiens furent contraints à demander la paix.

XXXIII

Il n'y a rien qu'on doive tant appréhender que le changement subit d'un Prince qui fait tout d'un coup de grands avantages, des caresses, et même des confidences à ceux qui on porté les armes contre lui.

L'Amiral et tous ceux de son parti se laissèrent surprendre aux bons traitements que Charles IX et la Reine sa mère leur fit. L'Amiral crut que le Roi l'avait tout à fait remis en grâce, voyant qu'il avait rendu Brange au Prince Ludovic de Nassau, et qu'il lui avait fait une fausse confiance du dessein qu'il feignit d'avoir, de se retirer de la captivité où il se plaignait que Catherine, sa mère, et le Duc d'Anjou, son frère, le tenaient.

XXXIV

Quelque précaution qu'on ait, il est difficile de se défendre des ruses d'un Prince qui non seulement promet, mais fait toutes les choses qu'on peut souhaiter de lui.

L'Amiral crut assez par les démonstrations de bienveillance que lui donnait Charles IX qu'il était bien dans son esprit, mais il ne put en douter lorsqu'il vit faire à Charles IX les deux choses qui semblaient être les plus difficiles à croire, et les plus propres au dessein des huguenots. L'une était le mariage du Prince de Navarre avec Marguerite de France sa sœur, dans le temps que le Pape négociait pour la faire épouser au Roi du Portugal. L'autre était la guerre de Flandre. Cependant ce mariage et cette guerre ne servirent que de couverture au massacre de la Saint Barthélemy.

XXXV

Il est dangereux, lorsqu'on veut surprendre un parti en caressant ceux qui en sont les chefs, de leur faire des biens qui paraissent trop effectifs, parce que cela donne soupçon à ceux d'un parti contraire, et leur fait craindre que l'on ne les veuille perdre en leur faisant croire qu'on ne caresse les autres que pour les détruire.

Ainsi Messieurs de Guise voyant le mariage de Marguerite de France avec un Prince huguenot, et la guerre de Flandre dont Ludovic de Nassau et tout le parti huguenot paraissait tirer tant de profit, craignirent qu'on ne leur en voulût, quoique le Roi leur eût dit que tout cela ne se faisait que pour mieux faire tomber l'Amiral dans le piège qu'on lui tendait.

XXXVI

Les ruses qui vont trop avant sont des trahisons, et il sied mal aux Souverains d'en user.

La Saint Barthélemy est une chose si étrange, après ce que Charles IX avait fait pour assurer l'Amiral de sa bienveillance, qu'on ne peut y penser sans horreur.

XXXVII

Il ne faut rien dire qui découvre qu'on a des desseins contraires aux choses qu'on fait.

Charles IX en s'excusant au Légat du Pape de ce qu'il ne donnait pas sa sœur au Roi de Portugal, lui dit qu'il était engagé ailleurs, c'était-à-dire avec le Prince de Navarre. Il conjura pourtant fort le Légat d'assurer sa sainteté de son obéissance filiale et ajouta en lui serrant la main : *O s'il m'était permis de m'expliquer davantage !* Ce mot dit au Légat, à propos du mariage de sa sœur avec un huguenot, devait servir de couverture à quelques desseins bien contraires aux Huguenots.

XXXVIII

Il ne faut jamais rendre les souverains jaloux et, pour les guérir de ce mal, il faut former, si l'on peut, des desseins éloignés de ce qu'ils craignent.

Dès que Catherine, mère de Charles IX, s'aperçut que ce Prince était jaloux du Duc d'Anjou son frère, elle commença à négocier pour le faire Roi de Pologne, et cette négociation guérit l'esprit du Roi.

XXXIX

Quelque persuadé qu'on soit de la bonne intention de ceux avec qui l'on a fait des traités, il ne faut jamais exécuter ce qu'on a promis que le temps auquel on l'a promis ne soit arrivé.

Si l'Amiral n'eut consenti à la reddition des places de sûreté qu'on n'avait accordées aux huguenots que dans le terme prescrit, on n'aurait pas sitôt attenté sur sa vie.

XL

On est si persuadé que ceux qui attentent sur la vie des autres doivent périr par quelque attentat, que quand on voit périr des personnes qui apparemment on conspiré contre d'autres, on croit que c'est une punition de cette conspiration.

Lorsque le Duc de Guise fut tué à Blois, on dit que quinze ans auparavant il avait été d'avis de se défaire de l'Amiral, et que cet avis avait été donné dans la même chambre où il avait été tué. On dit aussi que Henri III encore Duc d'Anjou, avait présidé à un semblable conseil dans la maison de Bondy à Saint Cloud, et au même endroit où il fut tué étant devenu Roi de France.

Le religion défend de tuer ses ennemis les plus déclarés si ce n'est en guerre, encore faut-il user de tout autre moyen, avant que d'en venir à celui-là.

XLI

Souvent on en veut à deux partis quoiqu'on soit d'accord avec l'un contre l'autre.

Catherine était d'accord avec les Guises de faire périr l'Amiral, mais on a cru nonobstant cela qu'elle pensait que, dès que l'Amiral serait assassiné, les Montmorency se jetteraient sur les Guises comme auteurs de ce meurtre, et que quand ils seraient aux mains à demi défaits les uns par les autres, le Roi sortirait sur eux avec tous ses gardes pour les exterminer comme des séditieux.

XLII

Depuis qu'on est engagé trop avant, il ne faut plus chercher d'évasion et il vaut mieux faire bonne mine que de témoigner que l'on veut éviter le péril où l'on est.

Si l'Amiral n'eut point été conseillé, après avoir été blessé par Maurevel dans Paris, de quitter la ville, on n'aurait pas commencé le meurtre des huguenots le jour de la

Saint Barthélemy, et peut-être en aurait-on changé la résolution car Charles IX avait peine à se résoudre à cette sanglante exécution. Mais, comme on lui vint rapporter que l'Amiral méditait sa fuite, et qu'on lui représenta que si ce chef de parti échappait on tomberait dans des inconvénients pires que tout ce qui avait précédé, le Roi consentit à tout.

XLIII

Un Prince doit se défier des conseils de personnes intéressées, surtout quand ils lui veulent persuader un mal qu'ils ne souhaiteraient que pour leur bien particulier.

Charles IX avait horreur du meurtre des huguenots et voyait que tous ceux qui le lui conseillaient ne le faisaient que par intérêt, cependant il y consentit.

XLIV

Un Prince qui force ses bonnes inclinations pour consentir à un mal, va souvent au-delà de ce mal même.

On ne conseillait à Charles IX que le meurtre de certains chefs des huguenots. Il eut une extrême peine à s'y résoudre, mais l'effort qu'il fit sur lui-même le mena plus loin qu'on ne pensait. Car, sur ce qu'on voulait excepter le Roi de Navarre et le Prince de Condé, il dit : *Hé bien, puisqu'il le faut, je ne veux pas qu'il en reste un seul qui me le puisse reprocher.* Il eut pourtant encore d'étranges émotions quand l'heure de l'exécution approcha, et voulut même la retarder ; mais quand il sut qu'elle était commencé, il prit lui-même une arquebuse à giboyer, et tâcha de canarder des fenêtres du Louvre Montgomery et une centaine de gentilshommes qui étaient à l'autre bord de la rivière cherchant des bateaux pour venir au secours de ce Prince qu'ils croyaient que les Guises avaient investis dans le Louvre.

XLV

Ces meurtres publics ne sont jamais restreints à ce qui leur sert de prétexte.

On disait que celui de la saint Barthélemy n'était que pour se défaire des huguenots qui pouvaient perdre l'Etat. Cependant on tua les vieillards, les enfants, les femmes grosses et plusieurs catholiques. Un boucher se vanta au Roi même, d'avoir égorgé cent cinquante personnes en une seule nuit, et un tireur d'en avoir expédié quatre cents pour sa part. quand on va si vite, on examine peu qui l'on tue ; il arrive même souvent qu'on épargne ceux qui ont le plus de part à la chose qu'on fait servir de prétexte à ces tueries. Ainsi le Duc de Guise retira dans son hôtel plus de cent gentilshommes huguenots.

XLVI

Certaines merveilles son souvent cause de grandes erreurs, et il ne faut pas les prendre légèrement pour des signes de ce que Dieu veut.

Sur le midi du premier jour de ce grand massacre, une aubépine qui était depuis longtemps dans le cimetière des saints Innocents, demi sèche et dépouillée de feuilles, poussa des fleurs en quantité. Les catholiques prirent cette merveille pour un miracle par lequel Dieu autorisait le meurtre des huguenots, et les huguenots la prirent pour un miracle par lequel Dieu marquait que tous les huguenots que l'on tuait étaient autant de martyrs. Le Roi voulut voir ce prodige, l'on y alla de tous les côtés de la ville tambour battant, et l'on croyait que plus on tuait de huguenots, en faisant cette procession, plus on la rendait agréable à Dieu.

XLVII

Les Princes à force d'écouter des flatteurs et des gens qui déguisent tout par intérêt sont sujets à se glorifier des choses qui devraient leur faire honte.

On avait tant dit de fois à Charles IX que le massacre de l'Amiral et de tous ceux du parti huguenot était légitime et tournerait à sa gloire, que le troisième jour de ce massacre il fit chanter une messe solennelle pour en remercier Dieu, comme d'une victoire qu'il avait remportée sur l'hérésie ; et après avoir commandé de fabriquer des médailles pour en conserver la mémoire, il alla au Parlement en son lit de justice publier que tout s'était fait par ses ordres.

XLVIII

Jamais le Princes ne doivent être témoins des châtiments, et doivent affecter de ne paraître que pour faire grâce.

On trouva fort étrange que Charles IX et Catherine sa mère regardassent d'une fenêtre de l'Hôtel de Ville l'exécution de Briquemaut et de Cavagnes. Il est vrai qu'il y avait un voile au devant, mais comme il était assez délié, on les aperçut ; et puis quand on ne les aurait pas aperçus au travers de ce voile, les Rois se peuvent-ils cacher ?

XLIX

Il est bon aux Princes d'employer toute leur puissance à maintenir la religion et à convertir les hérétiques, mais il ne faut pas user de violence pour les y obliger.

On a blâmé Charles IX de ce que, voyant le Prince de Condé obstiné dans sa mauvaise religion, il lui dit, tout transporté de colère : *Mort, Messe ou Bastille*. Le Prince obéit, c'est-à-dire qu'il alla à la messe, mais fut-il converti ?

L

Un Prince sujet ne doit jamais donner de jalousie à son Souverain, et le Souverain ne doit jamais être jaloux du Prince qui lui est sujet jusqu'à faire manquer un grand dessein, de peur de lui donner un emploi éclatant.

Charles IX achevait de ruiner le parti huguenot, si après la saint Barthélemy, il eut mis une armée en campagne pour en exterminer les restes. Mais, outre qu'il crut trop facilement qu'ils ne se relèveraient jamais de leur abatement, il considéra qu'il eût fallu donner le commandement des troupes au Duc d'Anjou son frère, et la peur de le voir trop en crédit dans les royaume empêcha qu'on armât contre les huguenots.

LI

A moins que d'abattre tout à fait un parti qu'on a mis dans la consternation, on doit craindre qu'il ne devienne plus dangereux et plus puissant.

Faute d'avoir mis une armée en campagne après la saint Barthélemy, le huguenots se soulevèrent de tous côtés, au lieu d'une armée il en fallut trois dans le royaume, et tous les protestants se liguèrent au dehors.

LII

Jamais il ne faut consulter les devins parce qu'ils ne savent rien de l'avenir et que, s'ils le devinent par hasard, on ne peut empêcher ce que Dieu a résolu.

On avait prédit à Catherine qu'elle verrait régner ses trois enfants. Elle voyait déjà Charles IX qui était le second, sur le trône ; et comme il n'avait point d'enfants, elle appréhenda de le voir mourir pour faire place au troisième. Pour effectuer la prédiction sans qu'il en coûtât la vie à Charles IX elle fit traiter de nouveau du mariage de Duc d'Anjou avec la Reine d'Angleterre, et pour assurer de façon ou

d'autre une couronne à ce troisième fils, elle fit demander au Turc celle de Tunis. Enfin, celle de Pologne qui se présenta lui mit l'esprit en repos parce qu'elle voyait la prédiction accomplie. Cependant, comme ce n'était pas ce qu'avait dit le devin, mais ce que Dieu avait ordonné de la couronne de France, qui devait être effectué, Catherine vit mourir Charles IX et Henri son troisième fils succéder à cette Couronne.

LIII

Les grands ne doivent pas croire que ce qui paraît au ciel y soit pour eux plutôt que pour les autres, quoique disent les flatteurs ou les sots.

En mille cinq cent soixante, il parut une nouvelle étoile dans le signe de Cassiopée. Les huguenots interprétèrent cette merveille à leur avantage, et un de leurs poètes marqua cet astre comme un signe de l'apothéose de l'Amiral. Cet astre disparut dix-huit mois après, ainsi l'apothéose et toutes celles qu'on fait aux princes sont de même nature.

LIV

On accuse une personne artificieuse de tout ce qu'on trouve mal quand on n'en connaît point les causes.

Charles IX qui ne savait pas ce qui retenait le Duc d'Anjou en France après avoir été élu roi de Pologne, et désirant avec passion son éloignement, crut que Catherine sa mère le retenait. Il crut même qu'on faisait quelque grande conspiration contre lui si bien qu'un jour il dit à cette Princesse, en jurant, qu'il fallait que lui ou son frère sortît du royaume ; et trois jours après, comme il se présenta pour entrer dans son cabinet, il lui en fit fermer la porte au nez.

LV

Toutes les paroles des personnes qui sont en réputation d'user de toute sorte de moyens pour se maintenir, sont toujours mal interprétées.

Lorsque le Duc d'Anjou s'en alla en Pologne, Catherine sa mère lui dit (peut-être pour le consoler de la tristesse où elle le voyait) *Allez, mon fils, vous n'y demeurerez guères.* Ces paroles qui furent aussitôt divulguées, firent croire à plusieurs que Charles IX qui était tombé dans une maladie semblable en quelque chose à celle de Charles VI, ne vivrait pas longtemps, et qu'elle savait mieux que personne les causes de son mal. Cependant ce mal, selon toutes les apparences, ne venait que du violent exercice qu'il faisait à la chasse ou à la paume ou à la barre, et à forger le fer.

LVI

Les Princes souverains se doivent plaire, non aux choses qui sont délicieuses et selon leur goût, mais à celles qui sont utiles et agréables aux peuples qu'ils conduisent, autrement ils ne trouvent que des sujets de chagrin.

Tandis que Henri III devenu Roi de Pologne, employa les grands talents qu'il avait naturellement pour le gouvernement, il fut aimé, et n'eut que du plaisir. Mais, sitôt que l'impatience de régner en France, et d'autres visions de plaisirs qu'il ne pouvait goûter ailleurs, commencèrent à exciter sa mélancolie, il devint rêveur. Il trouva les Polonais fâcheux et ne fut plus capable ni de faire aucun bien aux autres, ni d'en trouver pour lui-même en cet état.

LVII

Ceux qui cherchent des plaisirs par des enchantements sont souvent punis très sévèrement dès ce monde.

On trouva chez la Mole, favori du Duc d'Alençon, une image de cire qu'un charlatan lui avait accommodée pour charmer une demoiselle. Catherine de Médicis qui le voulait perdre, l'accusa d'avoir fait préparer cette tête pour faire mourir Charles IX. Il le nia fortement, et nonobstant ses dénégations, il fut condamné à perdre la tête.

LVIII

Les personnes puissantes qui par ignorance sont sujettes à croire à ceux qui ont l'impudence de se dire magiciens, ne se peuvent résoudre à les punir dans l'espérance qu'ils ont d'en tirer du secours.

Vignier qui avait préparé la tête qu'on trouva chez la Mole, fut pris avec lui et envoyé aux galères. Catherine le retira des galères quelque temps après, pour s'en servir.

LIX

Les Princes sont quelquefois châtiés dès ce monde, des maux qu'il ont faits, et assez souvent leur mort a quelque chose qui marque cette punition

Pendant les deux dernières semaines de sa vie, Charles IX souffrit d'étranges violences. Il tressaillait et se raidissait à tous moments ; le sang lui sortait par tous les pores et par tous les conduits de son corps, et cela dura jusqu'à son dernier soupir.

LX

Comme les punitions que Dieu réserve en l'autre vie, sont les plus terribles, celles qui arrivent aux Princes en ce monde sont souvent des grâces.

On peut le reconnaître par le mal de Charles IX qui lui fit faire pénitence de tout le mal qu'il avait permis pendant son règne, et ne l'empêcha pas de faire beaucoup de grandes choses qui auraient servi au soulagement de l'Etat, si ceux qui le gouvernèrent après lui eussent suivi ses ordres.

LXI

La mauvaise éducation est ordinairement cause que les Princes, dont le naturel est le plus excellent, font de grands maux.

Charles IX était bien formé de corps. Il avait le courage haut, l'esprit vif et clairvoyant, le jugement bon, la mémoire prompte, une activité incroyable et une expression la plus heureuse et la plus énergique du monde, en un mot, il avait tous les talents d'un homme qui doit gouverner. Mais, parce que ceux qui l'avaient élevé, lui avaient laissé prendre l'habitude de jurer, il ne parlait presque jamais sans cela, même à Catherine sa mère. On lui avait appris à maltraiter de parole les grands, on avait tâché de lui faire aimer la chasse et la paume pour le détourner du soin de ses affaires, on avait même tâché de le jeter dans la débauche du vin et des femmes. A quel mal n'est pas exposé un jeune Prince élevé de la sorte ? Plus il a de talents et plus il est malheureux.

LXII

Quelquefois après qu'une mauvaise éducation semble avoir corrompu un beau naturel, la raison survenant avec un peu d'âge et d'expérience, fait que ce beau naturel surmonte la mauvaise éducation.

Cela paraît visiblement en Charles IX qui pour s'être enivré un jour, eut tant de honte d'avoir perdu la raison par le vin, qu'il s'en abstint pendant tout le reste de sa vie. Il reconnut que pour s'être laissé gouverner, il avait permis, ou fait bien des maux ; et cela lui fit prendre tellement le soin des affaires, que pendant quelque temps, sa mère, avec toute l'avidité qu'elle avait de gouverner, n'y eut aucune part. Il avait connu qu'on lui avait fait tort de le divertir des études ; et cela fit qu'il eut souvent des conférences avec des personnes de belles lettres. Il composa même assez bien des vers, et il voulut s'appliquer aux sciences dans les heures de son loisir, lorsque son mal devint mortel. Cela doit faire avouer à tous les jeunes Princes que le plus grand bien qu'on leur puisse faire, est de les bien élever.

Discours au Roi sur la mort de la Reine

Sire,

La France a perdu la plus sage Reine, et votre Majesté l'épouse la plus accomplie qui fut jamais. Ainsi rien ne paraît si juste que votre douleur et celle de toute la France. Cette Princesse se voyait sur le premier trône du monde, femme du plus grand et du plus digne Roi de la terre, mère d'un fils en qui toutes les plus grandes et les plus aimables qualités se trouvent sans mélange d'aucun défaut ni d'aucun vice, dans les premières joies de la naissance d'un petit fils qu'elle espérait voir aller sous la conduite de son père et sur les pas de son aïeul où la gloire mène les héros. Et en un moment elle s'est vue enlever à cet époux, à ce fils, à toutes ces chères espérances, et renverser comme par un coup de foudre du trône dans le tombeau.

Un semblable désastre ne se peut égaler par les expressions, et à ne regarder les choses que comme le monde les regarde, c'est un de ces malheurs qu'on ne peut assez lamenter. Mais, Sire, la religion et la foi qui vont bien au-delà de ce que nos yeux peuvent découvrir, nous assurent que la Reine a vécu trop saintement pour être à plaindre après sa mort. Elle a été sans orgueil sur le trône, sainte dans un état plein de tentations, toujours soumise à votre Majesté qu'elle a également aimée dans tous les temps, ardente dans les prières qu'elle faisait incessamment pour attirer les bénédictions du ciel sur votre Personne sacrée, attentive à tout ce qui pouvait plaire à votre Majesté douce, pacifique, qui n'a jamais senti son âme troublée que par les alarmes où votre Majesté l'a mise en s'exposant à tant de périls pour assurer notre repos ; en un mot, le plus grand exemple et le plus beau modèle de l'amour conjugal, amour saint, amour pur, et qui dans son excès ne dégénéra jamais en aucune de ces passions tumultueuses et violentes qu'un autre amour ne manque jamais d'exciter.

Voilà, Sire, ce qu'on sait de la Reine. Qui peut douter qu'elle ne soit bienheureuse, et que Dieu ne lui ait fait grâce, en l'arrêtant au milieu d'une si belle course, pour lui donner le prix avant que d'achever la carrière ? Oui, Sire, nous le devons croire. Elle a déjà reçu dans le ciel une couronne mille fois plus précieuse que celle que nous lui avons vu porter si dignement sur la terre.

Et j'ose, en finissant, dire à votre Majesté ce qu'un saint⁴ Evêque disait à Clovis qui pleurait la mort d'une sainte. *Souvenez-vous que vous êtes le soutien de la religion, et que ce grand nombre de chrétiens que vous rendez heureux pourraient trouver étrange de vous voir affligé d'une chose dont ils sont persuadés que les Anges se réjouissent.*

Fin

⁴ Saint Rémy, Greg. Turon l.2 et Epist. I. S. Remig. Ad Clodov. (note de l'auteur)

Table de la troisième partie

Observations sur l' *Histoire* d'Hérodote. Page 1

Ce qu'on doit observer en écrivant l' *Histoire*. Page 7

De la nécessité de l' *Histoire*, de son usage et de la manière dont il y faut mêler les autres sciences en la faisant lire à un Prince. Page 9

De la réformation d'un Etat. Page 15

Des moyens de rendre un Etat heureux. Page 35

Maximes tirées de l' *Histoire*. Page 41

Discours au Roi sur la mort de la Reine. Page 54

Approbation

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, *Divers Traités de physique, de Métaphysique, d' Histoire et de politique* par feu Monsieur de Cordemoy de l'Académie Française, dans lesquels je n'ai rien trouvé qui me paraisse en devoir empêcher la réimpression. Fait à Paris ce 12 octobre 1701.

La Marque Tilladet

PRIVILEGEDU ROI.

Louis par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre , à nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Prévôt de Paris, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, et autres nos Justiciers et Officiers qu'il appartiendra, salut. Notre bien aimé Christophe Rémy marchand Libraire en notre bonne Ville de Paris, Nous a fait remontrer qu'il désirait sous notre permission faire imprimer et donner au public un recueil de petits Traités de physique, de métaphysique, d'Histoire et de politique, par le feu sieur de Cordemoy de l'Académie Française, avec quelques Lettres de controverse du sieur Abbé de Cordemoy ; il nous a fait supplier de lui octroyer nos Lettres sur ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis et octroyé, permettons et octroyons ces Présentes, d'imprimer ou faire imprimer les dits livres en tels volumes, marges, caractères et autant de fois que bon lui semblera durant le temps de huit années consécutives, à compter du jour et date des Présentes ; iceux vendre et distribuer par tout notre Royaume. Faisons défense à tous imprimeurs Libraires et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre et distribuer lesdits livres, sous quelque prétexte que ce soit, même d'impression étrangère ni autrement, sans le consentement dudit Exposant, ou de ses ayant causes, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, mille livres d'amende, et de tous dépends, dommages et intérêts, à la charge par ledit Exposant d'en mettre deux exemplaires de chacun en notre Bibliothèque publique, un aussi en notre Cabinet des Livres de notre Château du Louvre, et un en en celle de notre très cher et féal Chevalier le sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres : comme aussi de faire imprimer lesdits Livres sur de beau et bon papier, et en beaux caractères, suivant les Règlements de la Librairie et Imprimerie ; que l'impression en sera faite dans notre Royaume, et non ailleurs, et de faire enregistrer ces Présentes sur le Registre de la Communauté des Marchands Libraires et Imprimeurs de Paris ; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles, vous mandons et enjoignons faire jouir et user le dit Exposant et ses ayant causes, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchement contraires ; Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin desdits Livres copie des Présentes, elles soient tenues pour dûment signifiées, et qu'aux copie collationnées par l'un de nos amés et féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original : commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'exécution des Présentes toutes significations, défenses, saisies et autres actes et exploits nécessaires, sans pour ce demander autre permission : Car tel est notre plaisir. Donné à Versailles le seizième jour de Juillet, l'an de grâce Mille sept cent deux, et notre Règne le soixante. Par le Roi en son Conseil, CARPOT.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires et Imprimeurs, conformément aux Règlements. A Paris ce 28. jour de juillet 1702. P. Trabouillet, syndic.